

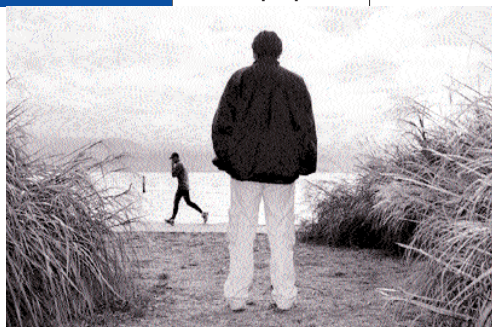
Qualité

Le canton de Berne démontre que la qualité du travail social peut s'évaluer. Les résultats sont probants. **2-3**

Démence

Une animatrice socioculturelle raconte l'expérience qu'elle a vécue avec une résidente atteinte de démence. **4**

DOSSIER Sans-papiers



En route vers la régularisation

Les sans-papiers travaillent dans l'ombre, essentiellement dans l'économie domestique, viennent d'Amérique latine et seraient entre 150 000 et 300 000 en Suisse. Ils connaissent des problèmes d'argent, de santé et bien sûr de logement. Faut-il les régulariser? Quel est le rôle des travailleurs sociaux? Les collectifs romands de sans-papiers s'organisent, se coordonnent et prônent une demande de régularisation collective. **5-14**

France

Un projet de loi sur la prévention de la délinquance irrite les travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et autres professionnels de la santé. **15**

Chronique juridique

Une faute ou une négligence peuvent coûter cher au travailleur. **16-17**

Handicap

Aborder le handicap sous l'angle des forces de l'individu et de ses désirs: c'est ce que préconise un mouvement éducatif venu du Québec. Les EPSE franchissent le pas. **18-19**

Nouvelles acquisitions 20

Revue de revues 21

Internet - Tests de personnalité 22

Social Express 23-25

Agenda 26-27

Formation continue 28

Travail social et journalisme sont-ils compatibles?

A première vue, le travail social et le journalisme sont antinomiques. Ils sont aussi dissemblables que le plombier ou le mécanicien sur auto le sont de l'artiste de variétés! En effet, le social centré sur l'utilisateur et ses problèmes se rapproche des métiers de la réparation, tandis que le journalisme axé sur le lecteur se trouve en représentation, en contact avec le public. Cependant, la capacité d'écoute et de poser les bonnes questions les rapproche. Ils ont aussi en commun une vocation de passeur: faire connaître ce qui se passe et transmettre, aussi bien aux usagers qu'au public, les informations utiles à la compréhension d'une situation ou d'une action. Lors du récent colloque national de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), deux chercheurs de Fribourg ont relevé la nécessité pour les intervenants du social d'acquiescer de nouvelles compétences. Non seulement relationnelles, d'analyse de la réalité, mais aussi la capacité à communiquer sur le vécu, les problèmes. Un professeur de la Hochschule für soziale Arbeit de Lucerne rêvait même d'une émission hebdomadaire à la télévision, un «Temps présent» qui permettrait de mettre les préoccupations, les débats, les problèmes du travail social sur la scène publique. Il s'agirait de populariser le travail social au même titre que le sont le sport ou l'économie. Des chroniques boursières et économiques existent bien à la Radio romande. Pourquoi pas un «Reflète du travail social»? Les questions sociales feraient ainsi partie de la conscience commune, pourraient être discutées et reprises dans le débat politique, et les décisions socio-économiques seraient prises en vraie connaissance de cause. Certes, il n'est pas facile de décrire de quoi est fait le travail social, ce savoir-faire de l'accompagnement des individus et des structures à travers les changements de société, cette expertise qui s'affine au contact des intéressés. Mais il est important de communiquer sur ce qui constitue véritablement le travail social. Faire entendre la voix des personnes directement concernées par les problèmes sociaux représente un autre volet de la mission de passeur commune aux journalistes et aux travailleurs sociaux. Là, on risque de sortir du discours lisse de la communication institutionnelle. Si les usagers sont en désaccord avec l'action ou l'attitude des professionnels ou en opposition avec les décisions et normes établies. Une société démocratique, respectueuse et à visage humain, est sans doute le prix de cet enjeu. ■



Hélène Assimacopoulos

Prochain dossier
Adolescence et sexualité

A Berne, une enquête annuelle mesure l'action des services sociaux

La qualité du travail social peut s'évaluer. Le canton de Berne le démontre et demande aux assistants sociaux d'estimer de manière subjective les effets de leur action. Les résultats sont probants.

Apriori, rien de plus difficile que de cerner qualitativement l'efficacité du travail social. Pourtant, depuis 2003, le canton de Berne s'y est mis. Désormais, tous les services sociaux du canton sont tenus de fournir chaque année à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale une appréciation qualitative du travail réalisé avec les usagers. Cette évaluation est en conformité avec la nouvelle loi sur l'aide sociale, entrée en vigueur en 2002, clairement orientée sur les effets de l'aide sociale, qui comprend soutien financier et prestations individualisées visant à la réinsertion. Cette même année, une enquête pilote testait auprès de 44 services sociaux et de 41 autorités sociales le système de «reporting» désormais inscrit en toutes lettres dans la loi.

«Dans le canton de Berne, les demandes d'aide sociale augmentent, comme partout en Suisse, explique Daniela Buetler, collaboratrice scientifique au Bureau des affaires sociales. En 2002, nous avons recensé 40 000 personnes à l'aide sociale, soit environ 4,4% de la population, ce qui correspond à la moyenne suisse. Le taux de chômage, en revanche, est légèrement inférieur, si l'on excepte le chômage des jeunes, relativement important dans l'ensemble du canton, et pas seulement dans les villes. Comme partout aussi, les services sociaux sont confrontés à un accroissement des cas lourds.» Soumis à des difficultés financières – comme ailleurs en Suisse – ainsi qu'aux quelque 285 millions en tout versés en 2002 au chapitre de l'aide sociale, le canton de Berne a lancé l'enquête pilote pour mieux connaître la qualité et l'efficacité de ses services sociaux. La nouvelle loi sur l'aide sociale demande une orientation sur les effets et le pilotage par le canton. Les premiers résultats ont montré que ces services travaillent de manière efficace et que, dans plus de 75% des cas, les objectifs individuels convenus avec les clients ont été atteints. Satisfaite par les résultats, convaincue que l'instrument mis en place est adéquat, la Direction de la santé

publique et de la prévoyance sociale a généralisé le processus à tout le canton.

Contractualisation systématique

Pour vérifier l'efficacité de l'aide auprès des bénéficiaires, les assistants sociaux évaluent la réalisation de sept «objectifs d'effet», concrétisation de l'action de l'aide sociale définie dans la nouvelle loi: «Dans un premier temps, explique Daniela Buetler, ces objectifs ont été définis conjointement par les chefs de plusieurs services sociaux, des représentants de communes, des membres de l'Office des affaires sociales (voir encadré). Ils ont été élaborés après de longues discussions sur ce que chaque mot signifie et comment chaque objectif doit être réalisé. Les sept objectifs d'effet forment un tout visant à l'insertion sociale et professionnelle des usagers, et doivent être poursuivis simultanément.»

Relativement libres dans l'exécution de l'aide sociale individuelle (le canton fixe peu de consignes précises et ne prescrit pas la forme des consultations), les services sociaux et les communes sont dorénavant tenus de vérifier la réalisation de ces objectifs. La contractualisation avec les clients est systématique et d'ailleurs inscrite dans la loi, de même que la fixation des objectifs à atteindre en vue de leur réinsertion. Les bénéficiaires sont notamment tenus «d'accepter un travail convenable ou de participer à une mesure d'insertion appropriée.»

Des réponses subjectives

«Si le client n'est pas suffisamment actif dans la poursuite des objectifs, des sanctions sont prévues, commente Daniela Buetler. Evidemment, les assistants sociaux commencent par discuter avec lui, ils examinent si l'objectif fixé et la mesure proposée sont adéquats. Si rien ne change, ils passent à la menace puis, en dernier recours, peuvent réduire l'aide. C'est rare. Et cette décision peut faire l'objet d'un recours.»

«Nous avons introduit une dimension qualitative dans l'évaluation, indispensable à la démarche. De

nombreux facteurs s'additionnent et se combinent dans l'aide sociale pour parvenir à la qualité. Nous savons que ce n'est pas «scientifique», au sens de la pureté des chiffres, mais c'est une approximation qui donne une bonne idée de ce qui se passe réellement.»

Pour contrôler les objectifs d'effet, l'Office des affaires sociales a préparé un formulaire à l'intention des assistants sociaux, avec des questions d'ordre qualitatif qui appellent des réponses subjectives sur les effets, les prestations et les besoins des services sociaux: «Chaque assistant social évalue, par exemple, si la moitié ou les trois-quarts de ses clients participent activement à leur réinsertion et tendent à développer leur autonomie. Il n'est pas question de reprendre en détail chaque dossier, mais d'évaluer le taux de réussite global.»

L'Office des affaires sociales a proposé que chaque assistant social réponde pour ce qui le concerne et que le chef de service rassemble les données en vue d'une évaluation générale, qu'il transmette à l'Office. En ville de Berne, où les bureaux sociaux sont répartis dans les différents quartiers, une personne par bureau peut être chargée de rassembler et transmettre les informations. Dans les petits centres sociaux, qui regroupent trois ou quatre assistants sociaux, la synthèse peut se faire par exemple au cours d'une réunion.

L'ensemble de ces informations, une fois centralisées, constitue le système de «reporting» cantonal. A ces indications qualitatives sont jointes les données recueillies par l'Office fédéral de la statistique, qui fournissent des indications quantitatives et des éléments socio-démographiques. «Ces deux sources, qualitative et quantitative, forment la base de données du système de «controlling» et doivent nous donner une image assez fidèle du travail des services sociaux bernois, confirme Daniela Buetler, permettant ainsi au canton de piloter l'aide sociale, d'accroître la transparence de notre action et d'alimenter le débat politique.»

Un accueil favorable

Au grand étonnement de ses promoteurs, ces mesures de «reporting» ont été accueillies très favorablement par les travailleurs sociaux. Fin février dernier, les données rentraient sans problème à l'Office des affaires sociales. «Nous avons le sentiment que les gens sont contents de pouvoir dire ce qui marche et ce qui ne marche pas dans leur travail. En plus, cette évaluation leur



L'un des sept «objectifs d'effet» est la garantie du minimum vital, soit logement, existence digne, accès aux soins médicaux de base et participation à la vie sociale.

prend peu de temps: une fois par an, entre le 15 décembre et le 15 février, sans qu'ils doivent éplucher leurs dossiers en détail.»

Les résultats de tout le canton sont maintenant rentrés, mais il faudra du temps pour les évaluer. «Sur la base de l'enquête pilote de 2002, affirme Daniela Buetler, nous connaissons déjà certains points chauds. Comme ces problèmes sont largement d'origine sociale ou économique, ils ont sans doute peu changé en un an. Ce sont avant tout le manque de garderies pour les jeunes enfants, la trop faible offre d'emploi pour les personnes peu qualifiées ou de plus de 50 ans, et le nombre insuffisant de places d'apprentissage et d'emplois pour les jeunes (16 – 25 ans). A cela s'ajoute la nécessité d'une meilleure information au public sur le travail accompli par les services sociaux. De même, la collaboration interinstitutionnelle est devenue plus importante.» ■

Diane Gilliard

L'aide sociale entre cantons et communes

La nouvelle loi bernoise sur l'aide sociale (LASoc) prévoit que les communes assurent et exécutent les prestations de l'aide sociale individuelle.

Toutes les communes municipales et les communes mixtes sont dotées d'une autorité sociale et les communes trop petites peuvent se regrouper dans ce but. «Quelle que soit la formule choisie, explique Daniela Buetler, elles doivent se doter de services sociaux professionnels, avec un minimum défini de personnel spécialisé. C'en est ainsi fini du système où un requérant devait s'adresser au secrétaire de la commune pour toucher une aide financière.

L'aide sociale est assurée financièrement, à parts égales, par le canton et les communes. Les montants sont alloués aux bénéficiaires sur la base des recommandations de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). ■

D.G.

Un guide pour l'action: les «objectifs d'effet»

Le succès et la qualité de l'aide sociale individuelle dépendent de la réalisation de sept objectifs d'effet. Ils couvrent tout le champ, matériel et social, de la vie des usagers. Chaque mot a été pesé par un groupe de travail et l'Office bernois des affaires sociales les a synthétisés de la manière suivante:

1. **la prévention**, pour éviter l'apparition ou l'aggravation du dénuement et de la dépendance;
2. **la garantie du minimum vital**, soit logement, existence digne, accès aux soins médicaux de base et participation à la vie sociale;
3. **l'activation des ressources** des clients pour favoriser leur insertion;
4. **le développement cible**, afin d'atteindre les objectifs individuels convenus avec le client;
5. **l'autonomie**, afin de rendre possible une existence responsable et autonome;
6. **la non-dépendance**, afin de réduire au maximum la dépendance envers le service social;
7. **l'acceptation**, qui implique de convaincre l'environnement social que le service travaille de manière efficace et économique.

Faut-il annoncer une nouvelle tragique à une personne démente? Récit...

Nadia Kléber, animatrice socioculturelle, raconte l'expérience éprouvante et lumineuse qu'elle a vécue avec une résidente de son EMS. Où l'on redécouvre la surprenante richesse des êtres humains.

Je suis animatrice dans un établissement médico-social, la résidence Happy Days. Ce lundi matin, j'ai reçu un appel urgent. C'est la belle-sœur d'une résidente qui, la voix pleine de larmes m'annonce: «Il est arrivé quelque chose d'affreux... vous qui avez su soutenir ma belle-sœur lors de la mort de mon mari (son frère) vous devez m'aider. Le fils de ma belle-sœur a eu un accident de voiture samedi; il est décédé!»

Un silence oppressant s'installe... Bouleversée, cette femme n'a pas le courage de parler à sa belle-sœur. Elle souhaite que je l'aide. Faut-il le lui dire ou le cacher? La question se pose, car la résidente est atteinte de démence.

A mon arrivée au travail, je salue tout le monde et au moment où mon regard croise celui de cette résidente, je lutte. Je sens mes larmes monter et je me bats contre elles. Je suis une professionnelle, je suis censée aider et accompagner les résidents qui nous sont confiés. Mon rôle consiste à trouver dans leur cœur cette petite lumière qui brille encore et leur donner envie de vivre et d'aller jusqu'au bout, tout en maintenant leurs envies, leur désir. Mais là, pour cette résidente, c'est l'amour pour son fils et leur énorme complicité qui étaient mes outils de travail. Le médecin répondant est formel; il faut qu'elle sache ce qui est arrivé à son fils unique et que nous l'aidions à surmonter l'épreuve, au-delà de sa démence. Il ne sera pas enterré ici, mais dans le Midi de la France où il habitait une partie de l'année. En accord avec sa famille, nous décidons de lui parler le lendemain. Je me sens démunie. Il faut trouver le chemin à prendre pour accéder à l'autre, et c'est ce qui fait que j'aime tant mon métier. On découvre chaque jour un petit quelque chose de précieux dans la relation à l'autre. Mais c'est la première fois que la proximité va me servir à annoncer quelque chose de très douloureux. N'allons-nous pas la «tuer» en lui disant que le dernier pilier de sa vie n'est plus?

Elle se bat déjà pour tant de choses: une opération subie il y a à peine quatre mois, un frère décédé il y a peu de temps et à présent ce fils adoré, qu'elle pouvait appeler quand elle était «perdue dans sa tête» et qui savait la rassurer. Ce fils qui régulièrement venait la chercher pour l'emmener en balade ou fumer une cigarette devant la résidence.

Révélations

Le lendemain, je me rends au travail avec une boule à l'estomac. Dans le jardin, le médecin prend la parole tout en douceur: «Madame... j'ai une nouvelle à vous annoncer...votre fils...je suis navré...» Elle nous regarde l'un après l'autre. «Mais... Comment? où? Mais pourquoi? Vous en êtes sûrs? Oh là là mon fils...!» Ces rides que j'aime tant voir habituellement

semblent se creuser si profondément tout à coup sur le visage de cette maman... Elle quête dans mon regard une phrase du style: «Non, non ne vous inquiétez pas... ce n'est pas vrai!» Ma gorge est nouée, seule ma tête ponctue les dires du médecin. Elle me serre la main de plus en plus fort.

Dans mon esprit trotte cette petite phrase: «Quel est le bénéfice d'une telle annonce lorsque la personne est démente? Avons-nous bien fait?» Soudain, elle se dresse, droite comme un «i» sur sa chaise et me dit: «Vous allez m'aider hein? Il y a un tas de choses à régler. Il faut une cérémonie pour mon fils.» «Madame, votre fils va être enseveli demain dans le sud de la France, à plus de 400 kilomètres d'ici et votre état de santé...» Elle m'interrompt: «Oui oui... je sais! Mais il FAUT faire quelque chose ici. Vous allez m'aider hein?» Elle parle calmement, avec une logique incroyable.

Je me rends compte qu'elle est déjà en train d'organiser la cérémonie de son enfant dans sa tête. Je suis stupéfaite! Malgré sa démence, elle est «là», plus claire que jamais dans ses propos; sa logique et sa sagesse me désarment, puis soudain me fortifient. Oui... elle a oublié ponctuellement que son fils était décédé, mais nous avons tous essayé en douceur de le lui rappeler afin qu'elle aille jusqu'au bout des souhaits qu'elle avait exprimés. J'ai scanné une photo de son enfant et j'y ai mis un petit ruban noir. Nous l'avons déposée sur sa table de chevet... Ensemble nous avons rédigé l'annonce qui a paru dans *La Tribune* et la cérémonie a eu lieu. Elle a été entourée de membres de sa famille, d'amis, d'autres résidents et des membres de l'équipe. J'ai compris une fois encore que démence n'est pas absence. Il y a toujours une petite lumière qui ne demande qu'à être allumée tout en douceur.

Aller jusqu'au bout

Demain elle aura peut être oublié. Mais dans un endroit de sa tête et surtout de son cœur, il restera une trace de tout ça... j'en suis sûre. C'est pour cela que j'ai fait et que je fais ce que je fais. J'ai eu la réponse à ma question: oui, malgré la démence dans une situation telle que celle-ci, il faut aller jusqu'au bout, pour la personne, son entourage et soi-même... Ce témoignage est pour moi une manière de rendre hommage à cette résidente, sa famille, mon lieu de travail, la direction et toute l'équipe sans qui tout cela n'aurait pas pu être fait... A ce jour, cette résidente n'a plus demandé à appeler son fils quand elle est «perdue dans sa tête»... A la place, elle déambule dans la maison ou va fumer une cigarette devant à l'extérieur, cigarette que nous partageons dans le silence et la paix.

«Qu'il soit ou non désorienté, chaque être humain garde sa valeur.» (Naomi Feil) ■

Nadia Kléber, animatrice socio-culturelle



© Cédric Widmer / STRATIES

Les sans-papiers misent sur la régularisation collective

Les sans-papiers sont plus de 200 000 en Suisse; ils travaillent essentiellement dans cinq secteurs: services domestiques, hôtellerie-restauration, bâtiment, agriculture, nettoyage. Ce sont en majorité des femmes latino-américaines âgées de 30-35 ans; 90% ont atteint le niveau secondaire et 40% ont suivi un cursus universitaire. Les clandestins connaissent des problèmes d'argent, de santé et bien sûr de logement.

Quelle est la marge de manœuvre des collectifs romands de sans-papiers? Faut-il régulariser les clandestins? Quel est le rôle des travailleurs sociaux face à ce problème de société?

Chaque année, plus d'un million de personnes quittent définitivement leur pays, prioritairement pour des raisons économiques. Une minorité arrive dans des pays développés qui ont élaboré des systèmes de répression contre l'immigration illégale. En Suisse, l'offre de travail dissimulé – permanente et importante – demeure et permet aux personnes sans statut légal de trouver rapidement un emploi rémunéré de 1200 francs suisses en moyenne. Ils sont malheureusement souvent sous-payés, maltraités et corvéables à merci.

Les Collectifs de soutien aux sans-papiers s'organisent et se coordonnent enfin. Sur le modèle genevois, ils constituent des dossiers, enregistrent les données, donnent des conseils et visent une régularisation collective. Un travail de sensibilisation auprès des employeurs est également en cours.

Le mouvement est en route. Le Collectif genevois a initié la démarche avec une demande de régularisation au Conseil d'Etat pour 3000 clandestins, suivi du Collectif vaudois qui a déposé le 11 mai dernier 200 dossiers concernant environ 700 personnes. Des actions similaires sont prévues à Fribourg et à Bâle.

De plus, le Conseil national vient d'accepter de justesse (82 voix contre 81) d'examiner la régularisation des sans-papiers qui séjournent en Suisse depuis plus de quatre ans. Et cela «de manière approfondie, compte tenu de l'intégration, de la situation familiale et de l'exigibilité d'un retour dans leur pays d'origine». Les sans-papiers sortent enfin de l'ombre. ■

Françoise Debons Minarro

Voir également la bibliographie du dossier sur www.reperesocial.ch

sommaire

La maîtrise des flux migratoires contredit les droits de l'homme	6-7
«Il faut faire sortir les sans-papiers de l'ombre»	8-9
Des existences précaires défendues par des collectifs solidaires	10-11
Les soins médicaux sont acquis, mais ne sont pas gratuits	12-13
Le rôle des travailleurs sociaux? Œuvrer pour la régularisation	14

La maîtrise des flux migratoires contredit les droits de l'homme

La Déclaration universelle des droits de l'homme prévoit la liberté d'aller et venir pour tous. Les pays riches ont ratifié ce pacte, mais prennent des mesures non prévues par ce document.

La terre est ronde et l'humanité, depuis qu'elle existe, n'a jamais cessé de se déplacer. Chaque année, plus d'un million de personnes quittent définitivement leur pays, prioritairement pour des raisons économiques. Environ 125 millions d'individus vivent hors du pays dont ils ont la nationalité, soit environ 2,5% de la population mondiale. La majorité émigre dans des pays du tiers monde, la minorité vers les pays développés. Il n'empêche: le monde industrialisé, des Etats-Unis à l'Australie en passant par l'Europe, est marqué par l'accélération et la mondialisation des flux migratoires, encore renforcés, à la fin du 20^e siècle, par la multiplication des Etats, due notamment à l'effondrement de l'URSS.

Cette tendance, qui selon les experts a culminé au début des années 90, a amené les pays riches à multiplier les mesures restrictives. Celles-ci s'inscrivent d'ailleurs dans la continuité et le renforcement de décisions prises en 1974, date clé de la «crise du pétrole», qui a conduit les pays européens à «suspendre» l'immigration, puis à «substituer la main-d'œuvre nationale aux étrangers», provoquant le retour de ces derniers par le non-renouvellement des permis de séjour. C'est une volonté affirmée de «contrôle des flux migratoires». Du coup, les entrées régulières ont diminué, tandis que l'incitation au séjour irrégulier des migrants se renforçait.

Simultanément, les pays de l'Union européenne – et la Suisse, liée à celle-ci par des accords bilatéraux – ont ouvert progressivement entre eux, et eux seulement, des espaces de circulation accrue des personnes, plaçant la «liberté d'aller et venir» parmi les droits humains fondamentaux, conformément à l'art. 2 de la Convention européenne des droits de l'homme. C'est l'espace de libre circulation défini par les accords de Schengen, qui fixe pratiquement et symboliquement la différence entre «eux» et «nous». Et prive tous les «eux» de droits que les pays signataires désirent par ailleurs voir appliqués partout dans le monde.

Et la liberté de s'installer ?

Pourtant, la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) de 1948 inscrit à son article 13 al.2 que «toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays». Problème: la liberté symétrique, celle de s'installer ailleurs, n'est pas mentionnée... Selon les historiens, cette lacune est due au fait que les auteurs de la DUDH, fortement influencés par la guerre froide, considéraient comme normal que les citoyens du bloc de l'Est «choisissent la liberté» et se réfugient à

l'Ouest, où ils étaient tout naturellement accueillis. Il n'ont donc pas estimé nécessaire de prévoir formellement le droit de s'établir.

La DUDH prévoit que les Etats puissent légalement restreindre la liberté d'aller et venir des individus, mais seulement pour des raisons précisément énumérées, dont la principale est la sécurité nationale. Cependant, jusqu'à aujourd'hui, les Etats préfèrent justifier leurs mesures restrictives de cette liberté au nom d'un «intérêt national» qui ne recouvre pas les catégories prévues par le pacte.

En effet, ils invoquent les dangers que ferait courir l'immigration à l'équilibre du marché du travail. Ainsi, tous les pays développés ont élaboré des législations et des systèmes de répression sévères contre l'immigration illégale et le trafic des êtres humains. Dans de nombreux Etats, ces mesures sont fondées sur le même triptyque: décourager les demandes d'asile considérées comme abusives, contrôler les frontières et sanctionner le travail illégal.

Ces dispositions contrastent avec la relative tolérance dont bénéficient, dans les faits, les employeurs qui recourent illégalement, mais avantageusement, à la main-d'œuvre étrangère. En effet, l'entrée même illégale des travailleurs étrangers ne résulte pas seulement de la pression des pays pauvres, mais aussi d'un appel qui n'a jamais disparu et s'est même fait insistant de la part des employeurs pendant les périodes de reprise. La persistance du travail «au noir» – c'est-à-dire pratiqué y compris par les travailleurs légaux, nationaux ou étrangers – est une illustration de cette demande constante.

Une offre permanente

La célèbre notion de «l'appel d'air» que créerait la régularisation massive des sans-papiers paraît donc battue en brèche dans les faits: «Si appel d'air il y a, il est l'effet non pas de la régularisation, mais de l'existence, de la part des employeurs, d'une offre permanente et importante de travail illégal. Ce qui fait appel d'air auprès des candidats à l'immigration irrégulière, c'est l'assurance de trouver très rapidement un emploi rémunéré dans le secteur illégal.»¹

C'est pourquoi les militants des droits humains ont estimé qu'à tout prendre, l'ouverture des frontières serait moins néfaste socialement et politiquement que cette prétendue «maîtrise des flux migratoires»: on ne ferait que concrétiser la liberté d'aller et venir prévue par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

De plus, à partir d'un point de vue différent, voire opposé, on a vu certains cercles libéraux (au sens économique) prôner une forme d'ouverture des

1 Etienne Balibar et al., «Sans-papiers: l'archaïsme fatal», Ed. La Découverte, Paris, 1999.

2 Didier Fassin et al., «Les lois de l'inhospitalité», La Découverte, Paris, 1997.

3 Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi, Werner Haug, «Les migrations et la Suisse», Ed. Seismo, Zurich, 2003.



© Interfoto

La Suisse préfère garder les étrangers éloignés

Avant la Première Guerre mondiale, ce sont les Suisses qui partent chercher du travail hors des frontières. Ainsi, entre 1881 et 1885, 3,7 habitants de Suisse sur 1000 ont émigré. Pourtant, en cette même fin de siècle, on parle déjà en Suisse d'«envahissement par les étrangers» et vers 1880, le permis d'établissement est obligatoire pour ces derniers. En 1915, ils constituent 15% de la population totale. La politique d'immigration relève à l'époque exclusivement de la compétence des cantons et des communes : ceux-ci pratiquent une politique restrictive, mais l'immigration existe néanmoins.

La première phase, qui dure jusqu'à la Première Guerre mondiale, est marquée par l'idée qu'il faut agir sur la catégorie «étrangers» par la naturalisation; la deuxième phase, qui se prolonge jusqu'à la fin des années 80, est imprégnée par l'idée qu'il faut garder les étrangers éloignés. La loi de 1931 sur le séjour et l'établissement des étrangers, encore en vigueur pour quelques mois, va dans le sens d'une protection contre la surpopulation. C'est pourquoi, la convention italo-suisse signée en 1948 vise à la fois à répondre aux pressions des employeurs qui demandent de la main-d'œuvre bon marché afin de soutenir le nouvel élan économique du pays et à imposer un séjour temporaire aux travailleurs étrangers.

Enfin, selon Hans-Rudolf Wicker, Rosita Fibbi et Werner Haug³, le tournant du 21^e siècle a vu l'apparition en Suisse d'une troisième phase de la politique de migration. «A la place de la dichotomie «travailleur immigré»/ «citoyen», elle introduit l'opposition «désiré» / «non désiré», écrivent-ils. Il y a de bonnes raisons de supposer que les requérants d'asile et les réfugiés – et peut-être aussi les sans-papiers – constituent d'une certaine manière la nouvelle catégorie de «Gastarbeiter». Du point de vue des sciences sociales, l'immigration des requérants d'asile et l'administration étatique de ces requérants et des réfugiés – illégaux compris – sont donc des éléments constitutifs de la politique de migration.» ■

frontières. «En effet, dans la théorie néo-classique de concurrence pure et parfaite, la mobilité du facteur travail, comme celle des capitaux, des biens et des services, augmente l'efficacité productive, et profite à la fois aux immigrants et aux nationaux.»²

Des faits irréversibles

Alors, l'ouverture des frontières peut-elle être défendue? Et comment? Tout d'abord, affirment les militants des droits humains, pour une question de principe: elle se conforme à un idéal universaliste des relations entre les peuples contenu dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ratifiée par les pays industrialisés. D'autre part, pour des questions de réalisme. Manifestement, les mesures de contrôle de l'immigration, pourtant presque constamment renforcées depuis le début

des années 70, n'ont fait qu'aggraver les problèmes qu'elles prétendaient résoudre. Accepter d'ouvrir les frontières, ce serait reconnaître officiellement qu'elles n'ont jamais été fermées dans la pratique, tout simplement parce qu'aucun dispositif policier n'est capable d'arrêter les flux migratoires.

Aucun démocrate n'est hostile au principe de la liberté des déplacements humains: les réticences se réfèrent à un contexte qui ne serait pas mûr pour l'application d'un tel principe. Pourtant, dans l'histoire, nombre d'utopies vécues comme telles par leurs contemporains – la semaine de 40 heures, les vacances, les assurances sociales, le vote des femmes... – sont devenues des faits, dont on veut continuer à croire qu'ils sont irréversibles. ■

Diane Gilliard

Tous citoyens romains

Comparaison n'est pas raison, c'est entendu. Il est cependant amusant de se rappeler qu'en 212, l'empereur Caracalla promeut un édit accordant la qualité de citoyen romain à tous les hommes libres nés dans l'empire, qui s'étendait alors du Maghreb à l'Angleterre et de l'Espagne à la Turquie. Vers 212, l'économie est moins prospère qu'autrefois et cette mesure vise probablement à étendre à tous certains impôts. Le pouvoir romain ne revint jamais sur cet édit et il en usa de façon très libérale avec les barbares qui entraient à son service. Le principal effet de l'édit fut de simplifier la besogne de l'Etat en créant l'égalité dans la soumission devant lui.

D.G.

Tiré de A. Aymard et J. Auboyer, «Rome et son empire», PUF, Paris, 1962



© ALJI

«Il est important de faire sortir les sans-papiers de l'ombre»

Ismail Metin Turker, membre actif du Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève, est convaincu que la seule solution est de régulariser les personnes travaillant sans statut légal.

Le Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève a vu le jour le 20 août 2001 à Genève. Membre actif du Collectif, Ismail Metin Turker est également secrétaire syndical au Syndicat interprofessionnel des travailleuses et travailleurs (SIT). Le SIT est devenu une référence en Suisse, car il collecte des données et des statistiques, constitue des dossiers, organise une permanence pour les sans-papiers qui travaillent dans le canton. Ismail Turker est également membre d'un groupe mandaté par le Conseil d'Etat de Genève le 14 janvier 2004. Un rapport est attendu pour octobre 2004.

– **Repère social :** Selon certaines hypothèses, nous avons besoin de la main-d'œuvre clandestine, car on ne trouve pas assez de travailleurs sur le marché intérieur...

– **Ismail Metin Turker :** Je ne les partage pas car en leur donnant le permis, on les sortirait de la clandestinité. A Genève, on compte 5000 emplois occupés par les sans-papiers et l'économie domestique draine 76% de personnes sans statut.

– **Peut-on agir dans ce domaine, de même que dans l'hôtellerie qui employait dans les années 80, près de 70% de travailleurs sans statut contre 3% actuellement ?**

– Certes cela prend du temps, mais c'est réalisable. Il est possible de mettre de l'ordre de différentes manières. On a par exemple dénoncé quelques notables genevois; c'est un moyen de pression efficace. Avec une campagne de sensibilisation, on aimerait aussi expliquer aux employeurs de ne pas se sentir philanthropes par rapport aux travailleurs exploités parfois jusqu'à 60 heures par semaine pour 900 francs par mois !

– **Comment évolue la main-d'œuvre clandestine en Suisse ?**

– Peu, car la demande reste la même. Ces emplois se sont surtout développés durant les années 90. En Suisse alémanique, il y a une proportion plus importante de sans-papiers dans divers secteurs, car il n'y a pas eu de régularisation comme nous l'avons fait dans l'hôtellerie. A Zurich, il y a autant, voire plus de demandeurs qu'à Genève, mais la réalité est niée.

– **Quel est votre rôle dans le cadre du syndicat SIT en lien avec les sans-papiers ?**

– Nous n'enregistrons que les gens qui travaillent. Pour nous, il est important de faire sortir les sans-papiers de l'ombre, de défendre leur cause au niveau politique. Nous ne pouvons leur trouver ni logement, ni travail. Nous les conseillons et leur donnons des informations. Nous gérons avant tout les conflits de travail.

– **Quels sont les problèmes majeurs qu'ils rencontrent ?**

– La santé, le logement et bien sûr les conditions de travail. Les femmes se soignent mal, ce qui est préoccupant car elles ne consultent qu'en urgence. Parfois, elles peuvent véhiculer des maladies contagieuses sans le savoir... telle la tuberculose. Toutes les personnes n'ont pas accès à l'Unité mobile de santé communautaire. En régularisant les sans-papiers, nous éviterons que des gens débarquent chez nous simplement pour se faire soigner.

– **Qui prend le relais quand tout va très mal ?**

– Officiellement, rien n'existe. Certaines communautés ou associations les accueillent temporairement. Mais colmater les brèches de manière arbitraire, au cas par cas, ne résout rien. A Genève, sans argent, on ne survit pas plus de deux mois. Dès lors, il faut se résoudre à rentrer au pays.

– **Quels sont les contacts que vous entretenez avec les employeurs ?**

– On intervient essentiellement pour des conflits de travail graves : licenciement avec effet immédiat, harcèlement, exploitation 7 jours sur 7, etc. On peut tenter de les sensibiliser, mais ce n'est pas aussi facile que dans un secteur tel que l'hôtellerie, car un employé a plusieurs patrons et travaille dans différents lieux.

– **Vaut-il mieux leur fournir du travail ou ne pas les engager ?**

– La question se pose autrement : en qualité d'employeur, pouvez-vous respecter les assurances sociales, la convention et les

droits des travailleurs? Là il y a un grand pas à faire de la part de tous les milieux politiques...

- A votre avis, y a-t-il une autre solution que la légalisation des travailleurs sans statut?

- Dans ce domaine, il y a trois possibilités. Soit on expulse les gens, mais cela ne sert à rien, car ils reviennent et le problème économique subsiste. Soit on nie la réalité en adoptant la politique du ni vu ni connu. Soit enfin, on veut instaurer un état de droit sans mesures coercitives et c'est la solution que nous avons choisi de défendre.

- Quels sont les effets pervers de la légalisation? Une fois légalisés, n'iraient-ils pas «gonfler» les rangs des personnes assistées?

- Au contraire, car 26% des sans-papiers sont universitaires et 56% issus du secondaire. La clandestinité est néfaste à tous points de vue. L'Hôpital cantonal prend en charge certains soins. Imaginez le coût pour la collectivité d'un clandestin atteint de maladie grave qui n'a pas d'assurance maladie. Sur les 5000 emplois occupés par les sans-papiers à Genève, 1500 sont déclarés aux impôts et aux assurances sociales constituant la

tranche des plus hauts salaires des sans-papiers. Il serait intéressant de régulariser les 3500 autres qui rapporteraient de l'argent aux assurances sociales. Cela nous éviterait ensuite de jouer aux pompiers.

- Quelles sont les filières d'entrée traditionnelles?

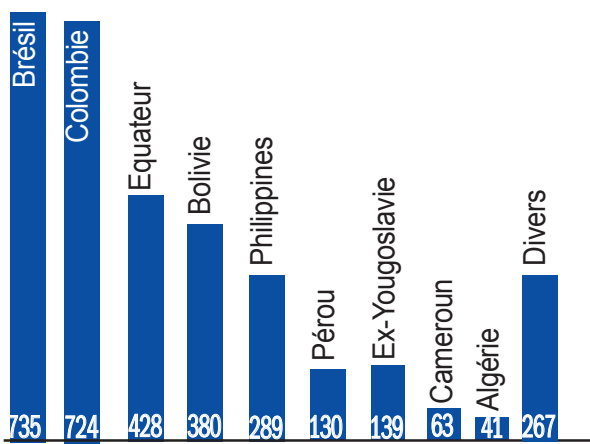
- Cela n'a pas changé. Une personne en amène une autre de son village ou de sa région et ainsi de suite. A Lausanne par exemple, on trouve davantage d'Equatoriens alors qu'à Genève, les Brésiliens et les Colombiens sont majoritaires.

- Quelles sont vos relations avec la police?

- Au départ, cela n'a pas été évident pour éviter les expulsions manu militari. Actuellement à Genève, les sans-papiers sont libérés et leur dossier est envoyé à l'Office cantonal de la population qui doit prendre la décision; on peut suivre le dossier et intervenir en demandant un permis humanitaire par exemple. Durant les trois dernières années, on n'a enregistré que trois expulsions par agent de police. L'important a été le consensus, toutes tendances politiques confondues. ■

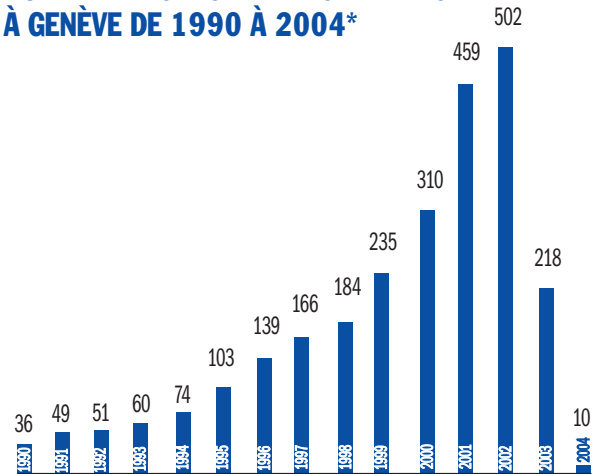
Propos recueillis par Françoise Debons Minarro

PROVENANCE DES SANS-PAPIERS À GENÈVE*



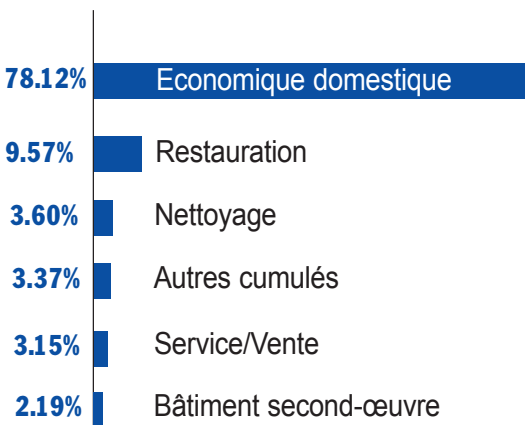
Source: SIT

NOMBRE DE SANS-PAPIERS ARRIVÉS À GENÈVE DE 1990 À 2004*



Source: SIT

SECTEURS PROFESSIONNELS CONCERNÉS À GENÈVE*



Source: SIT

* selon les dossiers enregistrés par le SIT (syndicat interprofessionnel de travailleuses et de travailleurs.

SITUATION FINANCIÈRE DES SANS-PAPIERS**

- 63 %** déclarent avoir un revenu
- 52,9 %** sont soutenus par un tiers
- 44 %** ont des personnes à charge (2 personnes en moyenne)
- 39,1 %** envoient de l'argent au pays (413.- /mois en moyenne)
- 1201.-** revenu moyen /mois

Source: Médecine&Hygiène 2455, 22 octobre 2003

** ayant consulté à la Policlinique médicale universitaire de Lausanne.

Des existences précaires défendues par des collectifs solidaires

Les histoires de sans-papiers sont toutes semblables et toutes différentes. Gagner sa vie est la raison de toutes ces vies précaires, le leur permettre est l'objectif de tous les collectifs qui les soutiennent.

Le Point d'eau à Lausanne offre gratuitement un service d'hygiène et des soins médicaux aux personnes démunies. Un certain nombre de sans-papiers s'y retrouvent, en majorité des Sud-Américains et des Maghrébins. Comme Orawan, 13 ans, née en Equateur, qui ce jour-là, a rendez-vous chez le dentiste. Il y a un an et demi, elle a rejoint sa mère en Suisse avec son père et le reste de la famille. Elle est scolarisée et parle déjà bien le français. «Je suis arrivée à l'aéroport de Lyon avec mon père et mes quatre frères et sœurs. Mon père et l'un de mes frères n'ont pas trouvé de travail ici, ils sont allés en France, ont été arrêtés et renvoyés en Equateur. Moi, je vais à l'école. Certains élèves me disent que je n'ai pas le droit de vivre ici. Un jour que j'aidais une femme âgée à traverser la rue, elle m'a demandé mon origine; ensuite, elle m'a dit: Ah ils sont gentils, alors, les Equatoriens... Depuis que je vis à Lausanne, j'ai toujours peur qu'un policier me demande mes papiers; chaque fois que j'en vois un, j'essaie de rester très calme.»

Corinne est aussi équatorienne. Elle a 32 ans, vit depuis plus de deux ans en Suisse où elle est venue en espérant trouver du travail. «Rien ne va dans mon pays. Ma nièce vit ici, elle m'a envoyé un billet d'avion pour Paris et m'a attendue à l'aéroport. Sinon, je ne serai jamais partie. Mais chez nous, il n'y a pas de travail et ici c'est tranquille. J'ai décidé d'étudier le français. Pour cela, je vais rentrer en Equateur et revenir avec un permis d'étudiant. Je ne suis pas tranquille dans la clandestinité. Beaucoup de personnes croient que je suis ici par intérêt, que je vais faire un mariage blanc. Mais je ne veux pas me marier pour des papiers.»

Didine a quitté l'Algérie il y a six ans. Son père est mort, sa mère est seule avec neuf autres enfants. A 25 ans, il veut gagner de l'argent pour eux. «Nous vivons près du port, j'ai toujours vu les bateaux, je suis parti comme ça. Je suis resté une nuit à Marseille et j'ai décidé de venir en Suisse parce que c'est calme. Si tu es honnête, on te fiche la paix. Je suis arrivé par Annemasse et j'ai trouvé du travail à Lausanne, des petits boulots, du jardinage. Je gagne 80 francs par jour. Je n'ai pas peur, je ne pense pas à demain. Je suis bien comme ça.»

En Algérie, le terrorisme en a fait fuir plus d'un. Cet homme de 28 ans est Kabyle, il vit en Suisse depuis 1998. Il avait une entreprise de vins qui lui a valu des menaces de mort. Alors, il a payé 1000 euros pour un passage clandestin sur un bateau. Arrivé en France, il y est resté trois mois. «J'avais l'impression d'être toujours en Algérie à cause du nombre d'islamistes qui s'y trouvent, j'avais peur. Comme j'ai toujours aimé la Suisse, c'est un pays calme, les gens te laissent tranquille, j'ai décidé de venir ici. Je trouve du travail, mal payé, mais ça me suffit. Je ne vis pas, je survis, pourtant je préfère survivre ici que rentrer en Algérie, parce que là-bas, tu vois la mort passer devant toi. Si j'avais été bien dans mon pays, je ne l'aurais pas quitté.»

Rien qu'un peu d'espoir

A 36 ans, Mario va entrer à l'hôpital pour y subir une intervention chirurgicale au pancréas. Mais il n'a pas peur, «les médecins sont meilleurs ici qu'en Equateur». Il a quitté son pays parce qu'il était chômeur. Sa sœur, en Espagne, lui a envoyé un billet d'avion pour Paris. De là, un ami l'a conduit en Suisse en voiture pour 500 francs. Son expérience dans l'hôtellerie ne l'a pas aidé, après un an il n'a toujours pas de travail et vit chez des amis, profite des distributions de nourriture aux démunis. Il a tout le temps peur, mais ne veut pas rentrer en Equateur. Il souhaite que l'Etat aide les sans-papiers. «Nous pouvons travailler normalement, nous sommes des personnes pacifiques.» Blanca, 28 ans, est infirmière et divorcée. Elle aussi est venue pour le travail. Pendant quelque temps, elle a gardé des enfants, mais en ce moment, elle n'a rien qu'un peu d'espoir. Ses enfants de 8, 10 et 13 ans sont restés en Amérique latine et quand elle a un peu d'argent, elle leur téléphone. Sa gorge se noue. Elle ne les a plus vus depuis huit mois. Elle est arrivée par avion en Espagne, puis a pris un autocar.

Dario, lui, n'a plus de force, son visage est sombre. A 35 ans, après deux ans de tentatives pour trouver un vrai travail, il a décidé de rentrer. En Amérique latine, il retrouvera ses enfants, ce sera mieux que d'être seul ici. Il n'a aucun projet pour là-bas et se sent très déprimé. Il veut rentrer, mais n'a pas un sou pour payer son voyage... ■

Geneviève Praplan

Dans les cantons romands

Quelques milliers dans les cantons de Neuchâtel, Fribourg, Valais, une centaine ou un peu plus dans le Jura, 5000 à Genève, 10 000 à 20 000 dans le canton de Vaud... Ce sont des estimations. Apparue il y a quelques années, la problématique de la clandestinité se trouve coincée entre le durcissement de la politique et l'utilisation à bon compte par l'économie de ces travailleurs. «En Suisse, la majorité des emplois non qualifiés sont assumés par des non-Européens et il n'y a pas de politique d'immigration pour eux. Ils ne peuvent entrer légalement en Suisse que par le biais de l'asile, du mariage, ou parce qu'ils sont très qualifiés», rappelle Hannes Reiser, membre du Collectif des sans-papiers de Bâle.

Des mouvements se sont formés dans tout le pays pour aider les clandestins. Les Romands sont très actifs, à l'exception de Neuchâtel, dont le collectif s'est dispersé après une période très active. Représentants de partis, syndicats, associations et œuvres d'entraide, particuliers aussi forment des groupes qui travaillent généralement sur deux axes, l'aide individuelle et l'aide collective

Vaud

«Nous pouvons travailler, se réjouit Francisco Merlo, assistant social à la Fraternité, le service social du CSP à Lausanne. La police n'entre pas dans les lieux d'accueil que fréquentent les sans-papiers, comme le Point d'eau ou ici, à la Fraternité. La plupart des agents de police considèrent les clandestins comme des sans travail et non comme des criminels. En revanche, du côté des inspecteurs du travail, il y a toujours des dénonciations.»

La population de sans-papiers est très hétéroclite, on y trouve un nombre croissant de requérants d'asile déboutés. Certains s'intègrent dans leur communauté, d'autres sont très seuls, les Chinois et les femmes iraniennes, par exemple. Ces disparités compliquent l'aide individuelle. L'aide aux familles et aux personnes est d'ordre social, à bas seuil. Elle porte aussi sur la régularisation des situations personnelles.

Quant à l'aide collective, «nous tentons d'obtenir la modification des lois par un travail de pression. L'information est essentielle, sensibiliser la population et les sans-papiers eux-mêmes. Nous organisons des actions ponctuelles, manifestations, conférences, pour rappeler l'existence des clandestins. Il y a des résultats. Des employeurs nous appellent, nous disent qu'ils ne savaient pas. Des jeunes s'engagent comme bénévoles. Des universitaires consacrent leurs recherches au sujet. Nous cherchons à travailler avec les PME de manière à en faire des partenaires.»

Vaud a repris la démarche genevoise de «Demande collective de régularisation». «Nous allons continuer. C'est un travail de fourmi, mais je suis convaincu qu'un jour, nous y arriverons. Parce que les politiciens n'ont aucune solution pour supprimer la clandestinité.»

Valais

«Ce canton est un grand village, tout le monde se connaît et les clandestins ont peur. Bon nombre d'entre eux dorment dans d'autres cantons et viennent en Valais la journée, parce qu'ils y trouvent plus facilement du travail, dans les cuisines ou la vigne par exemple». Josiane Rouiller est consultante juridique et sociale à Contact Suisse-immigrés, à Sion. Le centre est très peu soutenu, le personnel manque, les moyens aussi, et l'aide s'en ressent. «La presse ne parle des sans-papiers que lorsqu'il se passe quelque chose de négatif. Un groupe de soutien existait, dont faisaient partie quelques politiciens. Ensemble, nous avons demandé en décembre dernier la régularisation de cinq personnes, une récolte de signatures a eu lieu, mais nous n'avons pas



© Alban Kakuja / STRATES

reçu de réponse. Aujourd'hui, le groupe est en veilleuse. Nous orientons les personnes qui ont besoin d'aide – nourriture, logement, soins médicaux – vers les associations. Nous aimerions que les clandestins se prennent un peu plus en charge.»

Jura

Le Comité de soutien jurassien aux sans-papiers s'est formé il y a deux ans. «Nous avons d'emblée été soutenus par des partis politiques, des associations, et surtout la presse», explique la coordinatrice Caroline Meijers. Des groupes de soutien à une famille ou à une personne réalisaient un bon travail, nous nous sommes unis. Nous sommes de mieux en mieux implantés dans le canton.»

Certains clandestins restent quelques mois, puis gagnent les grandes villes où ils ont plus de chance de trouver du travail. Le Comité se consacre à l'aide individuelle et effectue un gros travail d'information. «Nous dénonçons la situation inacceptable des clandestins. Nous organisons conférences et débats. Au projet Jura – Pays ouvert, nous ajoutons la question *Aussi aux sans-papiers?* Nous avons fait un travail de pression pendant la dernière session des chambres qui traitait des lois sur l'asile et sur les étrangers. Les assurances maladie doivent rembourser les frais médicaux des sans-papiers. En cas de refus, nous avons obtenu une garantie de financement de la part de l'Etat.»

Caroline Meijers n'est pas optimiste pour l'avenir. «L'ambiance politique envers les étrangers est sombre, nous risquons d'en arriver à une situation de type apartheid. Je compte sur le mélange, que les gens apprennent à se connaître. Nous travaillons aussi dans ce sens.»

Fribourg

Depuis l'occupation de l'église Saint-Paul à Fribourg, le Collectif des sans-papiers, né en 2001, est nettement moins actif. Une nouvelle équipe se mobilise depuis peu et organise des permanences. L'objectif est de préparer une demande de régularisation collective. «Nous venons également de créer un Collectif pour les femmes», indique Ladina Schleich, secrétaire permanente du Centre de contact Suisse immigrés (CCSI). Elles ont peur de venir s'inscrire, travaillent souvent comme femmes de ménage. Le centre Frisanté accueille les sans-papiers: ils peuvent adhérer à une assurance maladie, recevoir des subventions pour les enfants. Un réseau de médecins pratique des tarifs modestes. La police applique une répression moins sévère qu'à Berne, par exemple. Le collectif a enregistré de nombreux hommes sans-papiers oeuvrant sur les chantiers. ■

G. Pr.



© Christian Lutz

Les soins médicaux sont acquis, mais pas gratuits

Les migrants irréguliers bénéficient de soins médicaux payants, sans entrave administrative. Les policliniques de Genève et Lausanne ont mis sur pied des procédures spécifiques.

Se nourrir, se loger, se soigner. La Constitution fédérale garantit la satisfaction de ces besoins dans son article 12 : «Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine.» Sur cette base, les institutions publiques de soins de Genève et Lausanne ont mis sur pied des mesures spécifiques pour accueillir et fournir aux «irréguliers» les soins nécessités par leur état. Ainsi, à Lausanne, la Policlinique médicale universitaire (PMU) a accueilli en 2002 environ 400 personnes (les chiffres 2003 ne sont pas encore connus) dans l'«unité des populations vulnérables» créée à leur intention. A Genève, c'est l'Unité mobile de santé communautaire (UMSCO) qui fournit les soins aux sans-papiers, conformément à la mission de la Policlinique, dont elle dépend. Elle a enregistré 5808 consultations infirmières et 1700

consultations médicales en 2003. Responsable de l'UMSCO, le Dr Hans Wolff, précise : «On évalue le nombre de sans-papiers dans le canton de Genève entre 6000 et 20 000, soit deux à trois fois plus que dans le canton de Vaud. C'est probablement dû à l'ouverture politique de Genève, berceau de la Croix-Rouge, ville d'ambassades cosmopolite, où beaucoup de gens peuvent se cacher. En outre, il existe à Genève un grand besoin de main-d'œuvre bon marché, qui travaille à 80% dans l'économie domestique. Il serait nécessaire de réglementer ce travail, c'est la clé pour endiguer le phénomène.»

Angoisse, peur, tristesse

Selon les médecins responsables de ces deux unités, les sans-papiers sont «moins malades que les requérants d'asile». C'est une population jeune, a priori en bonne santé. A Lausanne, la doctoresse Valérie D'Acremont cite les diagnostics les plus fréquents (voir tableau) et ajoute : «Des difficultés psychologiques et sociales s'ajoutent souvent aux problèmes physiques. Si le patient le demande, nous organisons un suivi régulier par un des médecins généralistes de la PMU. Les problèmes de dépression par exemple sont souvent liés à l'adaptation en Suisse.»

Le Dr Hans Wolff confirme : «La population de sans-papiers à Genève est majoritairement féminine. Elle vient donc beaucoup pour des contrôles gynécologiques, grossesses et interruptions comprises. Les dépressions sont fréquentes, avec de la peur, de l'angoisse, de la tristesse. D'ailleurs, l'entraide protestante va mettre sur pied des groupes de soutien afin de répondre à ces problèmes de mal-être dus à la solitude et à l'incertitude.»

Les difficultés rendent-elles les sans-papiers hypocondriaques ? «Ça dépend de la communauté, affirme le professeur Alain Pécoud. Les Equatoriens, nombreux à Lausanne, ont un bon réseau, ils savent où consulter, ce qu'ils feront sans hésiter lorsqu'ils sont malades, surtout s'ils ont des enfants. Ils vont au «Point d'Eau», où une infirmière assure les premiers soins et, si nécessaire, les réfère à la PMU, à l'Hôpital de l'enfance ou à des médecins privés. Ils arrivent spontanément à la PMU lorsque c'est plus grave. Les cas extrêmes que nous traitons sont liés à la prostitution : les femmes attendent malheureusement très longtemps avant d'oser consulter. Les plus isolés – leur communauté vivant sans papiers est plus restreinte – sont les Africains : ils nous sollicitent peu.»

Les sans-papiers paient

Les médecins responsables insistent : les soins ne sont pas gratuits. L'Unité de la PMU travaille sur la base des principes suivants : le patient est soigné de toute façon, le secret médical est respecté et il peut donc donner son nom sans crainte de dénonciation. Un contrat est établi avec lui, il s'engage à payer une somme proportionnelle à son revenu et au montant des factures, au besoin par mensualités. Ainsi, en 2002, 40% du montant total des prestations médicales ont été payées par les patients. Ce système garantit l'équité avec les patients suisses qui s'acquittent des cotisations et de la franchise. «Le patient sans-papiers peut maintenant s'assurer, ainsi que l'indique une directive de l'Office fédéral des assurances sociales aux caisses maladie, fin 2002, explique le professeur Pécoud.

Pour le patient, payer la facture le protège du risque potentiel de se faire dénoncer... mais le canton a intérêt à pousser les gens à s'assurer.»

Le système genevois est plus élaboré: la policlinique permet un accès aux premiers soins sans condition. «Mais si le patient doit être hospitalisé, il doit payer une garantie, ce qu'il ne peut souvent pas faire, explique le Dr Wolff. L'UMSCO a un rôle de médiatrice et établit des procédures de garantie pour les autres départements hospitaliers. Un fonds spécial pour les patients précarisés, géré par l'UMSCO et un comité d'éthique analysent chaque situation en tenant compte des possibilités du requérant. Ainsi, le patient participe aux frais, mais une grande partie est payée par le fonds.»

Selon le médecin genevois, l'affiliation à une caisse maladie est un droit tout à fait hypothétique ... s'il n'est pas accompagné de subsides. A ce propos, le Service de l'assurance maladie (SAM) confirme: le nombre de sans-papiers vivant à Genève et bénéficiant d'un subside est infime. Les demandes sont rares et ne sont éventuellement satisfaites que pour les personnes «au gris», c'est-à-dire soumises à l'AVS. Le canton de Vaud paraît un tantinet plus souple: certains sans-papiers bénéficient d'un subside sur la base d'un justificatif de leurs revenus ou, s'ils n'ont pas de certificat de salaire, comme c'est souvent le cas, sur la base d'une attestation. Mais les demandes restent rares.

Peu de tourisme médical

Qu'en est-il de l'hypothèse d'un tourisme médical, d'étrangers qui viendraient en Suisse pour se faire soigner? Hans Wolff: «L'UMSCO est très claire: elle refuse. Nous sommes là pour les personnes venues travailler à Genève, elles sont souvent le «produit» d'une sélection opérée par leurs familles, qui envoient au loin le membre le plus apte à travailler.» Alain Péroud confirme: «Les gens qui viennent en Suisse pour se faire soigner «gratuitement» ou pour recevoir de meilleurs soins que chez eux sont rares. Les sans-papiers ont plutôt peur de rentrer dans le système médical, ils craignent par exemple de se faire tester pour le virus du sida, car ils pensent qu'ils seront dénoncés et renvoyés s'ils sont positifs. Ce qui est sûr, c'est que les raisons principales pour lesquelles les sans-papiers émigrent sont toujours autres que médicales.»

Diane Gilliard

Les bébés naissent et restent «illégaux»

Jacqueline Monvert et Adrienn Tamas reçoivent les femmes sans-papiers envoyées à la Maternité de Lausanne par le bouche à oreille, la PMU, le Centre femmes d'Appartenances, le Point d'eau, Fleur de Pavé pour les «travailleuses du sexe», etc. Ainsi, en 2003, leur service social a accueilli 340 femmes, originaires en majorité d'Equateur, mais aussi d'ex-Yougoslavie (femmes qui n'osent pas demander l'asile), du Chili et du Brésil. Sur ce nombre, 176 ont demandé une interruption volontaire de grossesse (IVG). Beaucoup ignorent que le fait qu'un bébé naisse en Suisse n'entraîne en soi aucun droit de séjour. «Certaines femmes auraient probablement interrompu leur grossesse avant si elles l'avaient su», indique Adrienn Tamas.

L'institution hospitalière offre une prise en charge minimum: suivi de la grossesse, accouchement, hospitalisation plus longue si nécessaire, et suivi post-accouchement. Jacqueline Monvert ajoute: «Les mères assument, prennent sur elle. Elles font preuve d'une grande solidité psychique, les bébés à problèmes sont rares.»

Les patientes là aussi paient par mensualités selon leurs moyens, et des fondations privées sont souvent sollicitées pour une partie de la facture.

«Il va reconnaître l'enfant»

A la Maternité de Genève aussi, les assistantes sociales Susana Jimenez, Christine Fischer et Nathalie Weber ont vu 420 femmes sans statut légal en 2003. Parmi elles 179, enceintes, ont désiré garder l'enfant, 241 sont venues pour des consultations de gynécologie, la moitié d'entre elles pour une IVG, dont 14 adolescentes. Les assistantes sociales leur expliquent aussi d'emblée que le bébé sera sans papiers: «Beaucoup ont un compagnon avec permis B ou C, «qui va reconnaître le bébé». Elles sont sûres que tout va s'arranger. Mais souvent, le père aussi est sans papiers, ou déjà marié, et il y a de nombreuses femmes seules...»

Genève garantit aux nouvelles accouchées deux à trois jours d'hospitalisation et un suivi à domicile par une sage-femme avant l'accouchement et pendant dix jours de la vie du bébé. Pour le paiement, les règles sont classiques: les patientes participent en fonction de leurs moyens, des fondations privées ou le fonds de l'UMSCO comptent.

Un lieu pour aussi se réjouir

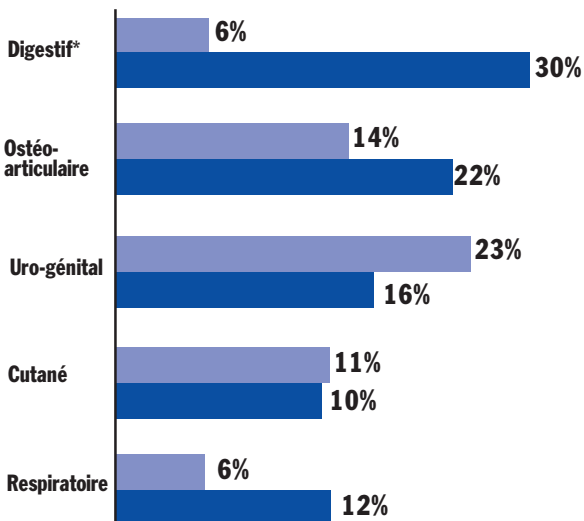
Les centres vaudois de planning familial de Pro Familia reçoivent régulièrement des femmes sans papiers enceintes. Généralement, leur première demande est financière, mais les assistantes sociales tiennent à leur offrir aussi un soutien social. «Nous organisons un entretien d'information juridique avertissant que l'enfant sera sans papiers, mais doit quand même être reconnu par le père, avoir un acte de naissance, etc., explique Evelyne Dubois à Lausanne. Nous demandons la présence du père afin de mobiliser la fonction parentale. Et ça marche souvent.»

ProFa propose aux femmes un lieu d'accueil où parler de leur grossesse, sans crainte des jugements de valeur que peuvent parfois porter les communautés. Des sages-femmes libérales collaborent: «Elles offrent aux futures mères un espace pour parler du bébé, se réjouir de sa venue. Le but est de créer des liens. Ça ne remplace pas la famille, ajoute Evelyne Dubois, mais la sage-femme sera là à la sortie de la Maternité et viendra tous les jours à la maison.»

Si les femmes sont d'accord, les assistantes sociales prennent contact avec les patrons pour obtenir des «bouts» de congé maternité: «C'est difficile! Certaines habitent chez l'employeur, qui les paie 600 francs par mois, mais ne veut pas d'une femme avec son bébé. Quelques-uns, pourtant, le font, j'en ai connu deux. C'est vrai qu'ils étaient eux-mêmes étrangers...» D.G

SANTÉ DES SANS-PAPIERS: DIAGNOSTICS MÉDICAUX

Genève Consultations à l'Unité mobile de santé communautaire (UMSCO) à Genève
Lausanne Consultations à la Policlinique médicale universitaire de Lausanne (PMU)



* C'est la première plainte qui peut souvent déboucher sur un autre diagnostic, notamment d'origine psychologique.

Source: Médecine&Hygiène 2455, 22 octobre 2003 et UMSCO, Genève.

Le rôle des travailleurs sociaux ?

Œuvrer pour la régularisation

Selon les auteurs d'une étude, favoriser l'intégration des sans-papiers ne représente pas une action légitime, car elle favorise «l'invisibilité» de cette population.

Un mémoire de fin d'études, réalisé par Serge Ducrocq et Nady Quinay, interroge le sens de l'action sociale dans la problématique des sans-papiers.¹ Les auteurs proposent de travailler sur les causes de la clandestinité et non sur ses conséquences. «La question des sans-papiers est l'affaire de la société civile, des institutions sociales et des autorités.» Car deux logiques s'affrontent : celle des droits humains et celle de la souveraineté nationale. Dans ce contexte, les travailleurs sociaux ne sont-ils que des pions dans une politique discriminatoire ?

La politique d'immigration est directement liée au marché du travail. Un étranger ne peut séjourner durablement en Suisse que s'il est au bénéfice d'une autorisation de séjour, elle-même liée à l'obtention d'une autorisation de travail. «La politique migratoire suisse tente de répondre à une double exigence : les besoins du marché du travail et l'équilibre entre la population autochtone et étrangère.» La plupart des personnes étrangères se retrouvent dans le bas de l'échelle sociale. Ce n'est pas un hasard, mais le résultat d'une réalité économique : le besoin de main-d'œuvre non qualifiée. Pourtant, si l'économie éprouve ce besoin, la politique se contente hypocritement de le nier. «Le discours dominant mélange travail clandestin et immigration clandestine, au point de croire que [celle-ci] doit être combattue parce qu'elle engendre l'emploi non déclaré.» C'est ainsi qu'on inverse l'ordre des causes...

Dès les années 90 se met en place la politique d'immigration «des trois cercles», qui distingue notamment les personnes issues de l'UE, de celles des pays éloignés ne pouvant théoriquement pas s'intégrer dans notre société. L'ONU a d'ailleurs qualifié cette politique de dégradante et discriminatoire. (En réponse, le Conseil fédéral a établi un système ne changeant rien en pratique : on est simplement passé de trois à deux cercles.) Lorsqu'on décrète qu'un individu ne fait pas partie de la société, il devient facile d'en justifier l'exclusion. Dès lors, il devient «flexible» face aux besoins de l'économie, et la perte de son emploi peut signifier l'exclusion du territoire...

Quel rôle pour le travail social ?

Les travailleurs sociaux trouvent un espace de manœuvre dans le paradoxe issu de la loi sur les étrangers et les principes fondamentaux de la

Constitution. La politique, en tension entre répression et prestations sociales, pousse les professionnels «dans une zone grise où l'arbitraire semble dominer (...)», avec une caractéristique omniprésente : l'urgence. Si depuis 1995 le Tribunal fédéral reconnaît un «droit à un minimum d'existence», son application en l'espèce impose aux travailleurs sociaux de trouver des solutions «bricolées et branlantes». Une large part de l'intervention reste arbitraire, en fonction des connaissances, du réseau, de la volonté du professionnel.

Les seuls véritables projets du travail social sont la régularisation ou l'aide au retour dans le pays d'origine. Dans l'intervalle, le travailleur social est amené à jouer plusieurs rôles : écoute, requalification de la personne, information sur les droits, porte-parole... sans se voiler la face, car il n'y a pas «de perspectives d'avenir (...) tant que la situation juridique reste inchangée». Une question reste au cœur de l'action sociale : maintient-on la précarité des sans-papiers ? En effet, les prestations fournies ne résolvent pas le problème de fond. «Maintenir cette population dans cet état-limite contribue à rendre le phénomène invisible. Il s'agit d'un travail social normatif.» Si l'action sociale n'a pas pour but l'intégration, quelle est donc sa légitimité ? En l'occurrence, elle doit être nourrie par une réflexion sur les causes de la clandestinité. La résolution de ces dilemmes passe, pour les auteurs, par la régularisation collective, qui romprait avec une logique de pitié. «Il s'agit d'un principe de justice sociale (...) et d'un souci de morale et de dignité.»

En conclusion, les auteurs estiment que les travailleurs sociaux doivent affirmer que l'accompagnement des sans-papiers fait partie de leur mandat, même si celui-ci se voit peu à peu dénaturé par des volontés de rentabilité. Les écoles sociales ont aussi un rôle à jouer, notamment en abordant l'immigration de façon transversale. Les travailleurs sociaux ont toute légitimité pour participer à ce débat, «si on regarde l'éthique sur laquelle est bâtie leur profession».

Philippe Audergon

1 «Travail social et sans-papiers. Quelles contraintes ? Quel sens à l'action sociale?», Institut d'études sociales (IES), mai 2003

En France, les sociaux ne veulent pas jouer aux policiers

Depuis le début de l'année, un projet de loi sur la prévention de la délinquance irrite les travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés et autres professionnels de la santé. Le secret professionnel serait levé et la délation deviendrait obligatoire. Petit rappel historique.

« **T**out professionnel qui intervient au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales ou matérielles, est tenu d'en informer le maire de la commune de résidence ». L'article 11 de l'avant-projet de loi Sarkozy sur la prévention de la délinquance n'autorise aucun doute : c'est à une forme de délation que les professionnels du social seraient désormais contraints sur tout le territoire français. Que deviennent déontologie, secret professionnel et confidentialité face à ce devoir de signalement ? Tout est balayé au profit d'un arbitrage par les maires qui, du coup, prennent un ascendant sur des services sociaux locaux.

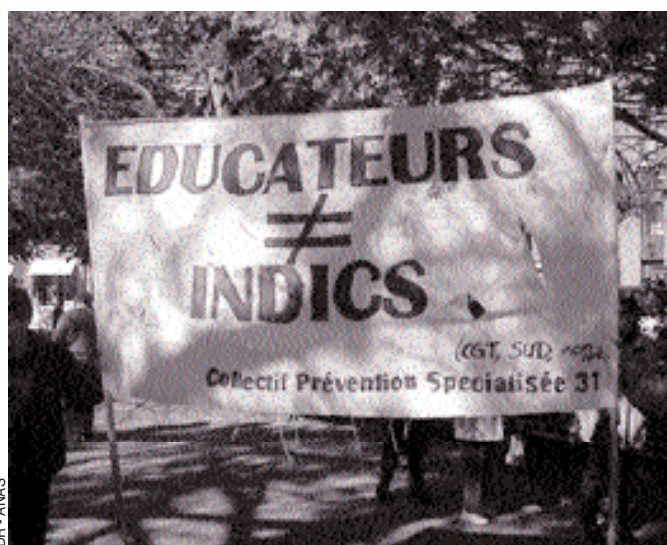
Un projet de loi en chantier

Le 26 janvier, Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, explique aux préfets qu'il convient de « créer autour du maire un réseau de travailleurs sociaux qui suivent les individus et les familles afin que le travail social soit coordonné » (ASH, 26 mars 2004). Quelques jours plus tard, l'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance est rendu public. Les travailleurs sociaux français réagissent immédiatement par un appel à manifester le 17 mars, à Paris et dans les grandes villes. Ils seront dix à quinze mille à défiler à Paris et d'autres milliers à Lyon, Bordeaux, Marseille, Orléans, Toulouse, etc. Ils répéteront l'opération le 21 avril, puis le 1er mai.

Licenciement immédiat

Le 18 mars, Miguel Benasayag est démis de ses fonctions de chroniqueur sur les antennes de France Culture. Philosophe et psychanalyste argentin, il est l'auteur de « La fragilité » (*La Découverte*, mars 2004). Proche de l'ANAS¹, il participait depuis un an aux « Matins de France Culture » (*Le Courrier*, 8 avril 2004). Il avait souligné le « manque de respect incroyable envers les travailleurs sociaux ».

Lors de son assemblée générale du 19 mars, l'Association française des organismes de formation et de recherche en travail social (AFORTS) a précisé : « S'il était prouvé que l'augmentation de la petite délinquance semble suivre l'augmentation de la précarité et des exclusions et l'augmentation des inégalités (sociales, économiques, culturelles), alors la réponse préventive première devrait être une politique visant la réduction effective des inégalités. La fonction première des travailleurs sociaux est la promotion des personnes et des groupes. Leur place dans l'action sociale est fondée sur la confiance des usagers, la participation active de ceux-ci. Ce projet de loi instaure dans ces relations une logique de suspicion systématique. Il conduirait à transformer le travail social en instrument de contrôle social de la pauvreté, rappelant ainsi de bien tristes moments de notre histoire. Les centres de formation ne sauraient adhérer au fond ou à la forme de ce projet et donc en



Un cri de colère à Toulouse le 21 avril 2004.

assurer la transmission aux étudiants et stagiaires en travail social et éducatif».

Les prises de position affluent. Des élections régionales provoquent un changement de gouvernement : Nicolas Sarkozy passe ministre des Finances, Catherine Vautrin secrétaire d'Etat à l'Intégration et à l'Egalité des chances, Jean-Louis Borloo ministre de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale.

La pression se durcit

Dans une nouvelle version de l'avant-projet, les mots changent mais l'esprit délétère et stigmatisant perdure. Ce sont désormais toutes les personnes ayant mission de service public qui sont impliquées : « Les personnes qui, soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire, interviennent au bénéfice d'une personne présentant des difficultés sociales ou éducatives sont habilitées à se communiquer réciproquement tous renseignements et documents nécessaires à l'accomplissement de leurs missions. »

« Sarkozy lance la chasse aux pauvres », a-t-on pu lire (*L'Humanité*, 17 mars 2004). Toute demande d'aide appellerait en effet un fichage, comme si une personne en danger était déjà dangereuse. Pour les professionnels, ce serait la mort du travail social. Affaire à suivre. ■

Josianne Bodart Senn

¹ ANAS, Association nationale des assistants de service social

Une faute ou une négligence peuvent coûter cher au travailleur

Fiable, honnête, fidèle : le CO liste les obligations des employés envers leur employeur et indique dans quels types de situations celui-ci peut réclamer des dommages et intérêts.

Le travailleur¹ qui commet une faute, une négligence ou une erreur au détriment de son employeur risque non seulement de perdre son travail éventuellement avec effet immédiat, mais aussi de payer des dommages et intérêts. La notion de faute s'examine en relation avec les obligations contractuelles du travailleur.

Ce dernier a l'obligation d'exécuter son travail avec soin, de sauvegarder fidèlement les intérêts légitimes de l'employeur. Il doit s'abstenir de tout ce qui peut nuire à ce dernier. Il doit aussi s'abstenir d'un comportement grossier, arrogant ou malhonnête.

Il est tenu par un devoir de fidélité et une obligation de diligence au sens de l'art. 321a CO.

Les juges ont par exemple retenu qu'une infirmière cheffe qui se trouvait en litige avec la nouvelle direction et qui le disait à ses subordonnés tout en ayant annoncé son opposition à travailler avec la nouvelle direction et projetait en conséquence de donner son congé violait son obligation de fidélité². La limite à ces obligations est la préservation légitime des droits personnels du travailleur : ce dernier a par exemple le droit de parler de son salaire à ses collègues, même si cela les encourage à demander une augmentation. De même, il peut annoncer à certains clients son intention de se mettre prochainement à son compte, ou de préparer l'installation de sa future entreprise si cela ne nuit pas à son travail actuel.

Devoir accru pour les cadres

L'obligation de sauvegarder les intérêts de l'employeur est d'autant plus grande que le poste occupé par le travailleur est important. Un cadre doit donc d'autant plus se plier à ce devoir que le crédit qui lui est apporté et la responsabilité qui lui est conférée dans la fonction occupée sont importants. L'employeur a en effet un intérêt particulier à pouvoir se fier à la rectitude absolue de son employé lorsque ce dernier exerce une fonction à responsabilité où il devrait être à même d'agir seul sans le contrôle de l'employeur et sans exposer celui-ci à un dommage. Cette obligation de rectitude est d'ailleurs particulièrement nécessaire lorsque le travailleur se trouve en contact direct avec la clientèle.

La violation grave du devoir de fidélité justifie un licenciement avec effet immédiat.

Le licenciement avec effet immédiat est réglé par l'art. 337 et ss CO. Il permet de mettre fin au contrat sans respecter le délai de congé. Il s'agit donc d'une

mesure particulièrement sévère, qui ne peut être prise que si une faute grave a été commise, faute qui a provoqué la rupture de la confiance nécessaire à la continuation des relations de travail. Lorsque le comportement est moins grave, il doit être précédé d'avertissements de l'employeur.

Les juges ont par exemple admis que la confiance nécessaire à l'exécution du contrat de travail était ruinée si le travailleur créait, afin de tromper l'employeur, des pièces destinées à la comptabilité et ne correspondant pas à la réalité. Tel était aussi le cas d'un travailleur qui avait remis une note de frais inexacte³, ainsi que du correcteur d'un journal qui avait ajouté des commentaires sur un article qu'il corrigeait avant impression et qui avait déjà fait l'objet d'avertissements⁴. De même, le travailleur qui se procure un avantage pécuniaire au détriment de son employeur, en ayant par exemple utilisé les installations, les employés et le nom de l'entreprise qui l'employait pour réparer la voiture de son amie, ou celui qui accepte ou sollicite un pot-de-vin commet ainsi une grave violation du contrat de travail⁵.

Des dommages et intérêts

Cela étant, une faute peut avoir comme conséquence d'obliger le travailleur à payer des dommages et intérêts. En effet, l'art. 321e CO stipule que le travailleur répond du dommage qu'il cause à son employeur intentionnellement ou par négligence. Pour que la responsabilité du travailleur soit donnée, les quatre conditions suivantes doivent être réalisées :

- 1. l'employeur a subi un dommage,**
- 2. le travailleur a violé une obligation contractuelle, à savoir a mal ou n'a pas exécuté le contrat,**
- 3. il existe un lien de causalité entre l'inexécution du contrat et le dommage,**
- 4. le préjudice a été causé intentionnellement ou par négligence.**

La mesure de la diligence dont doit faire preuve le travailleur se détermine par le contrat en tenant compte du risque professionnel, de l'instruction ou des connaissances techniques nécessaires pour accomplir le travail promis, ainsi que des aptitudes et des qualités du travailleur que l'employeur connaissait ou devait connaître. Elle s'apprécie en fonction des responsabilités professionnelles qu'il assume, de sa formation et de ses connaissances techniques pour accomplir les tâches confiées. Une faute grave peut ne pas engendrer une pleine



responsabilité de son auteur en raison des circonstances concrètes dans lesquelles il travaillait : rythme très soutenu, travail monotone, stress élevé, par exemple.

L'étendue de la réparation s'examine sous l'angle des articles 99 al. 3, 42 à 44 CO régissant la responsabilité contractuelle et délictuelle. Le montant de l'indemnisation mise à charge du travailleur dépend du risque professionnel, de la formation du travailleur et de ses compétences au regard de la tâche à fournir, de la gravité de la faute et du montant du salaire.

Critères d'appréciation

On examinera donc si l'erreur commise est la réalisation d'un risque professionnel. C'est par exemple le cas d'une faute d'inattention dans la circulation routière commise par un chauffeur professionnel. Ce peut être aussi une erreur de calcul commise par un travailleur amené à effectuer de nombreux calculs fondés en partie sur des appréciations, où les travailleurs sont alors exposés à commettre occasionnellement des erreurs de calcul ou d'estimation. Dans un tel cas, l'employeur doit compter avec la possibilité de survenance de telles erreurs et savoir qu'elles sont propres à lui causer un préjudice. Dans ce cadre, il lui appartient de s'en prémunir en prévoyant par exemple au sein de l'entreprise, quand cela est possible, un contrôle des appréciations et des calculs, ou pour les chauffeurs professionnels, de conclure les assurances adéquates. A défaut, il doit supporter le risque en découlant et supporter une partie du préjudice⁶.

Il s'avère que l'employeur doit avoir prêté suffisamment attention aux tâches que devait effectuer son employé, qu'il a vérifié que son employé était suffisamment formé ou qualifié pour fournir les prestations pour lesquelles il a été engagé et qu'il lui a fourni le cas échéant le matériel convenable. Si tel n'a pas été le cas, l'indemnité due par le travailleur

fautif sera réduite ou supprimée pour faute concomitante, voire faute exclusive de l'employeur.

L'importance de la faute est bien sûr un facteur d'appréciation du montant de l'indemnité mise à charge du travailleur. Une négligence inconsciente n'est pas une faute grave et réduit en conséquence l'importance de la réparation. Cela étant, une faute plus grave peut aussi n'engendrer qu'une petite indemnisation (responsabilité atténuée).

Certains juges ont par ailleurs estimé qu'une faute légère ne devait pas engendrer d'obligation pour le travailleur d'indemniser son employeur pour le dommage subi, car cela reviendrait à lui faire porter le risque économique de l'entreprise. Cette opinion peut d'autant plus être suivie si le salaire du travailleur n'est pas très élevé, surtout si le dommage est, lui, très élevé, comme cela peut être le cas en matière de circulation routière ou sur certains chantiers de construction.

Le salaire peut ainsi ne pas être en commune mesure avec l'importance des risques encourus par l'exécution du contrat. Dans de telles circonstances, la réparation est réduite de façon importante, par exemple des trois quarts, voire supprimée, comme cela peut être le cas du chauffeur ayant commis une faute légère de la circulation routière et dont les conséquences sont prises en charge par l'assureur responsabilité civile et par l'assurance casco. ■

Francine Rieker Varin

- 1 Pour des raisons de commodité, le terme de travailleur doit être compris comme désignant autant les travailleurs que les travailleuses.
- 2 ATF 127 III 86.
- 3 ATF 116 II 145.
- 4 ATF 108 II 444.
- 5 ATF 124 III 25. Pour une casuistique, voir «Le contrat de travail annoté», notes 1.44 et ss ad art. 337 CO.
- 6 ATF 110 II 344.

Prélèvements sur salaire

L'employeur lésé par la faute de son salarié aura tendance à vouloir prélever sur le salaire le montant de son dommage. Que dit la loi à ce sujet ? L'employeur est tenu de payer le salaire. En principe, il ne peut compenser le salaire avec une créance exigible qu'il possède contre son employé que dans la mesure où le salaire est saisissable, à savoir à condition que cela n'entame pas le minimum vital du salarié. Il s'agit d'une référence au revenu insaisissable de l'art. 93 de la loi sur les poursuites pour dettes et la faillite (LP).

Cette règle vise à empêcher qu'un travailleur puisse être privé de ses moyens d'existence élémentaires. Toutefois, si la créance découle d'un dommage causé intentionnellement, elle peut être intégralement compensée (art. 323b al.2 CO). Il sied ici de rappeler qu'une faute professionnelle n'est pas forcément intentionnelle, même si elle donne lieu à une obligation d'indemniser le lésé. L'exception vise ainsi les fautes graves commises avec la conscience et la volonté de causer un dommage : abus de confiance, vol, par exemple.

Par ailleurs, la réglementation de la responsabilité du travailleur relève du droit relativement impératif, ce qui signifie qu'il ne peut y être dérogé au détriment du travailleur. Ainsi, il n'est pas admis de prévoir dans le contrat que la responsabilité du travailleur est engagée par avance en cas de perte dans la caisse ou en cas d'accident.

F.R.V.



© Stéphanie Herzog

Louis Vaney: «Il existe une tendance dans l'éducation à évoquer d'abord les moyens, l'avoir, plutôt que l'être, c'est-à-dire les besoins».

Le domaine du handicap accomplit sa révolution humaniste

Aborder le handicap sous l'angle des forces de l'individu et de ses désirs : c'est ce que préconise un mouvement éducatif venu du Québec. Les EPSE franchissent le pas.

C'est un jeune éducateur des Etablissements publics socio-éducatifs pour personnes handicapées mentales (EPSE) à Genève. Il raconte comment, il y a quelques mois, une séance de travail en réseau d'un type nouveau s'est déroulée avec un usager autiste, devant une demi-douzaine de personnes, éducateurs, médecins et parents.

«Ça faisait longtemps que nous n'avions pas pris le temps de réfléchir tous ensemble, en réseau, sur un usager. Fred* est venu nous trouver en fin de réunion. Il a pu nous dire ce qu'il voulait faire : aller à la piscine, voir son frère. Il a aussi affirmé qu'il prenait trop de médicaments. Tout ça, devant des gens connus, mais que d'habitude il rencontre séparément. Nous avons été étonnés qu'il accepte de venir et qu'il parle. C'était fort et ça m'a donné envie d'aller au bout du travail mené actuellement aux EPSE». Ainsi parlait Yannick Herber en février passé, qui a participé dès 2002 à un groupe de réflexion chargé de préparer la mise en œuvre d'une approche éducative originale : le Plan personnalisé de prestations en réseau, rebaptisé finalement Projet d'accompagnement en réseau individualisé (PARI).

Validé en avril par les EPSE, ce plan de développement personnel sera proposé à l'ensemble des clients de cette institution, soit environ 200 personnes.

«L'objectif général est l'intégration des personnes handicapées dans la vie de la cité», résume Claudine Vaubien, éducatrice et membre du groupe de pilotage. Techniquement, le PARI s'apparente à de la gestion de projet. Rédigé sous la conduite d'un coordinateur et programmé dans le temps, il doit être réalisable, évaluable et révisable. Surtout, le PARI ou toute autre méthode apparentée, implique et la participation de la personne handicapée, et celle des représentants de son réseau familial, social, éducatif, professionnel, médical. Ce qui ne va pas de soi.

Une démarche ambitieuse

Accompagnée de grilles de réflexion ad hoc, cette démarche ambitieuse, lourde parfois, exige de la part des éducateurs un effort constant de synthèse et de hiérarchisation des informations. Elle oblige le réseau et l'usager à définir noir sur blanc des besoins prioritaires, lesquels seront atteints à travers la réalisation d'objectifs mesurables. «Mesurer des faits préserve du jugement», souligne Claudine Vaubien.

Le besoin d'une indépendance accrue peut se réaliser par exemple à travers des objectifs tels que prendre le bus seul ou se rendre à l'épicerie pour acheter du pain. Mais attention aux confusions entre fins et moyens, tant il est vrai que pour un usager qui a des problèmes d'alcool, le besoin fondamental n'est pas de faire cesser la boisson, mais de chercher à traiter ce qui est à l'origine du problème, un manque de reconnaissance par exemple.

«Il existe une tendance dans l'éducation à évoquer d'abord les moyens, l'avoir, plutôt que l'être, c'est-à-dire les besoins», estime Louis Vaney, psychopédagogue et spécialiste des projets individualisés, qui milite depuis des lustres pour une approche

différente des handicaps, et que les EPSE ont intégré comme consultant et enseignant.

Grâce à un document de travail commun à tout le réseau, ses membres parlent enfin un même langage. Aux EPSE, cette dynamique place à un même niveau les acteurs et rencontre du succès parce qu'elle renforce la cohérence de l'action. «Si un objectif n'est pas atteint, nous ne sommes plus seuls», se réjouit Marcellina Ferraro, membre du groupe de réflexion. «L'objectif atteint est bien le fruit du travail fourni par l'ensemble des éducateurs.»

Les forces avant les faiblesses

L'aspect le plus original de la philosophie qui soutient le PARI consiste à demander aux éducateurs de découvrir les usagers sous l'angle de leurs forces plutôt que de leurs difficultés. «Une personne fait des fugues? C'est le signe qu'elle est capable de prendre un bus», illustre Louis Vaney, qui rappelle que longtemps, l'éducation spécialisée a d'abord procédé en mettant en évidence ce qui n'allait pas chez l'usager afin d'y remédier. Ce que disent autrement les éducateurs des EPSE, dont Yannick Herbert: «Avant, on voyait des gens avec de grosses difficultés, qui mobilisaient les éducateurs à cause de leurs problèmes. Avec le PARI, nous nous mobilisons tout autant pour des gens qui étaient moins visibles.» D'ailleurs, les grilles de cette méthode ne contiennent pas le terme «difficulté», mais mettent en avant les mots «préoccupations» et «défis».

Membre elle aussi du groupe de pilotage, Janine Beamonte, éducatrice, relève l'allure «systématique» du plan personnalisé, qui oblige même à rédiger des procès verbaux de séances en réseau. Lesquels PV sont à leur tour objet d'une évaluation. «Le regard porté sur la personne avec handicaps était-il le plus positif possible?», demande par exemple un formulaire.

On le voit, le PARI est proche de la gestion de projet. Il se love dans un mouvement plus général, celui des systèmes qualité (voir le dossier d'avril de *Repère social*, No 56), qui a obligé les institutions du handicap à définir leur travail de façon très précise, avec des résultats évaluables et un agenda. Il en va du remboursement ou non des prestations. Or, cette évolution qui emprunte sa rationalité au monde de l'entreprise et implique la capacité de décrypter un travail verbal et de geste pour l'écrire, ne va pas toujours sans peine.

«Dans le monde éducatif, on aime le contact mais on apprécie moins de structurer la réflexion, d'écrire, d'évaluer. Les gens préfèrent l'observation directe, voire spontanée», commente Louis Vaney. «Les subventionneurs estiment qu'ils n'est plus pensable de payer un éducateur 7000 francs par mois sans savoir ce qu'il vise comme objectif de travail et ce qu'il fait exactement.»

Entendre la personne

Au cœur de cette méthode se niche LA valeur fondamentale, la prise en compte de la volonté de la personne, qui doit savoir ce qu'on fait avec elle ou pour elle, et qui, dans toute la mesure du possible, doit participer à l'élaboration de son propre destin, ne fût-ce qu'en exprimant «son appétit pour quelque chose», comme dit joliment Claudine

Une éducatrice témoigne

Marie Nidecker travaille dans le home des Minoteries, un logement protégé des EPSE où résident neuf personnes avec handicaps. Educatrice, elle a reçu il y a quelques mois une demande de la part de sa hiérarchie: démarrer un PARI avec l'un de ses référents. Ce référent, c'est Pierre-Etienne Rychner, 58 ans. Récit d'une petite enquête. «Pour ce travail, j'ai d'abord suivi une formation. J'ai ensuite dû aller à la rencontre de tous les membres du réseau de mon référent, à commencer par son frère et son tuteur, à qui j'ai expliqué la démarche. Avec le frère, nous avons pris une après-midi pour remplir la grille proposée à chaque acteur du réseau: je lisais les questions et tapais ses réponses à la machine. Nous avons passé en revue les forces, les points faibles et les besoins de Monsieur Rychner. Les objectifs sont décidés en séance plénière.» Comme Pierre-Etienne est hémiplégique, l'une de ses faiblesses est qu'il tombe souvent. L'objectif est donc de renforcer la physiothérapie afin de maintenir ou d'augmenter sa motricité. Ses points forts sont sa capacité à faire émerger ses envies, sa façon de positiver, sa volonté. Il est curieux, aime écrire et adore parler. Il a aussi besoin d'énormément de reconnaissance. De ce point de vue, la démarche a été très valorisante, parce qu'elle l'a placé au centre des préoccupations de tout un réseau.

«J'ai ensuite rencontré son physiothérapeute et j'ai pu découvrir ce qu'il faisait comme travail. Je n'ai pas vu le deuxième physiothérapeute, mais nous nous sommes parlé au téléphone et j'ai demandé à ces deux praticiens d'entrer en contact, ce qu'ils n'avaient pas encore fait. Un autre spécialiste a décliné mon invitation, car il manquait de temps. J'ai également eu des discussions avec le médecin généraliste et le responsable de l'atelier de fabrication de savon où travaille Pierre-Etienne.

«Enfin, j'ai aidé M. Rychner lui-même. Je l'ai pris à part et nous avons rempli la grille. J'ai ressenti chez lui du plaisir, de la satisfaction. Au terme de ce travail, j'ai organisé la séance plénière du réseau, nous sommes retrouvés à huit personnes. Nous avons dégagé les besoins prioritaires et fixé des objectifs de travail. Pierre-Etienne a participé à la réunion. Il a apprécié la démarche, même s'il y a eu des choses difficiles. Ce processus redonne aux personnes handicapées une place plus proche de la norme. Quant à nous, les éducatifs, notre rôle est de faire respecter leur parole, et non de prendre le pouvoir.»

Propos recueillis par St.H.

Vaubien. «Sortira-t-elle un jour de l'institution? Quand? Comment? Ne pas savoir, c'est inacceptable», estime Louis Vaney, qui pense que la Suisse disposera bientôt d'un système de prestations où les personnes avec handicaps deviendront des «employeurs», avec la possibilité de choisir et de payer les services dont elles auront le plus besoin. Corollaire: une plus grande liberté...

Aux EPSE, le projet du PARI a provoqué quelques résistances liées notamment à la charge de travail et au «contexte politique et économique difficile», selon un employé, mais les éducateurs membres du groupe de pilotage se réjouissent des progrès accomplis, tout en soulignant la continuité de l'engagement des EPSE pour un travail de qualité. «Nous faisons différemment le même travail», résume ainsi Marie Nidecker, éducatrice. ■

Stéphane Herzog

* Prénom fictif.

Des envies et des rêves

Pierre-Etienne Rychner décrit ses projets: «Chaque jour, je prends le bus pour aller à mon travail et en revenir. Mais de l'atelier à l'arrêt, il y a des pavés qui me font parfois tomber.

Pourquoi ne pas modifier ça? Je cherche donc une adresse à l'Etat: je veux leur demander de goudronner ces trottoirs!

Pour le futur, je désire trouver une partenaire entre 38 et 58 ans, pas forcément handicapée, pour partager ma vie, la sexualité, avoir des enfants. J'aimerais sortir avec elle et qu'elle me respecte.

Je rêve de faire un stage à la rue de la Ferme (ndlr: où se trouve un appartement pour personnes avec handicaps). J'aimerais aussi aller dans la campagne et aider au travail de la ferme, ce que j'ai déjà fait. Je voudrais aussi être avec mes frères, et pratiquer de l'art thérapie.»

St.H.

1 Les plans personnalisés sont nés au Canada où ils ont été développés dès les années 1980. Aujourd'hui, le concept fait flores, avec des réalisations en Hollande, Belgique et France, notamment. A Genève, c'est le cas d'Aigues Vertes, Clair Bois et Trajets. La CAVI, qui favorise l'installation de personnes avec handicaps dans des appartements, parle elle de «projet global individualisé». Dans tous les cantons romands, des institutions ont adopté cette approche.

Le Centre de documentation de l'Hospice général vous propose ses nouveautés

Social

L'Action sociale aujourd'hui

Petite histoire de l'action sociale
Jacques Ladsous
Ramonville Saint-Agne:
Ed. Erès, 2004, 143 p.

Le 2ème pilier sans tabou

Marc Baijot
Vevey: Ed. Coninco SA, 2004,
144 p.

Travail social et médiation

Alain Piganeau
Lecques: Les éd. du Champ
social, 2001, 173 p.

Environnement

Histoires de liens, histoires de vie

Lier, délier, relier
Jean Leahey; Céline Yelle
Paris: L'Harmattan, 2003,
269 p.

Nouvelle économie, nouvelles exclusions

Dir. de Philippe Moati
Paris: Ed. de l'Aube, 2003,
247 p.

Parcours de la reconnaissance

Paul Ricoeur
Paris: Ed. Stock, 2004, 396 p.

Pratique de la médiation

Une méthode alternative à la
résolution de conflits
Jean-Louis Lascoux
Issy-les-Moulineaux: ESF
éditeur, 2003, 217 p.

Centre de documentation de l'Hospice général

Ghislaine Tonascia-Ledru
3, rue Ami-Lullin,
1204 Genève.

Tél. 022 420 53 61

E-mail : gtu@ge-ariane.ch

Les Violences morales

Nicole Jeammet
Paris: Ed. Odile Jacob, 2004,
172 p.

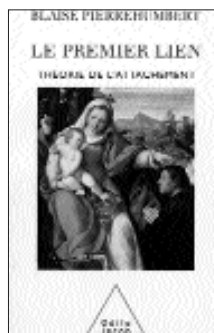
Famille

Ces enfants malades de leurs parents

Anne Ancelin Schützenberger;
Ghislain Devroede
Paris: Payot, 2003, 179 p.

Le Premier lien

Théorie de l'attachement
Blaise Pierrehumbert
Paris: Odile Jacob, 2003, 416 p.



La Solitude

Ses peines et ses richesses
Nicole Fabre
Paris: Albin Michel, 2004,
187 p.

Santé

Le Suicide des jeunes

Comprendre, accompagner,
prévenir
Maja Perret-Catipovic
Saint-Maurice: Ed. Saint-
Augustin, 2004, 130 p.

Vous parler de la mort

Bernard Crettaz
Ayer: Ed. Porte-Plumes: 2003,
107 p.

Travail

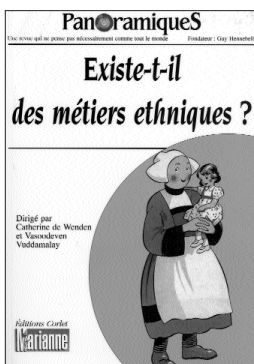
Evaluation monétaire du

travail non rémunéré

Une analyse empirique pour la
Suisse basée sur l'enquête suisse
sur la population active
Hans Schmid et al.
Berne: Office fédéral de la
statistique, 1999, 68 p.

Existe-t-il des métiers ethniques ?

Dir. de Catherine de Wenden;
Vasoodeven Vuddamalay
Condé-sur-Noireau: Ed. Corlet-
Panoramiques, 2003, 217 p.



Le Facteur humain

Christophe Dejours
Paris: Presses universitaires de
France, 2002, 3e éd., 127 p.
(Coll. Que sais-je? No 2996)

Le Management de projet

Gilles Garel
Paris: Ed. La Découverte, 2003,
123 p.

Exclusion / Intégration

Au delà de toutes les violences

Trente réponses à la destruction
des liens sociaux et familiaux
Sylvie Delcroix; Delphine Flourey
Paris: La Dispute, 2004, 157 p.

Ethnologie des sans-logis

Etude d'une forme de
domination sociale
Dir. de Patrick Gaboriau; Daniel
Terrolle
Paris: L'Harmattan, 2003,
211 p.

Figures de l'exclusion

Parcours de Sans Domicile Fixe
Jacques Guillou; Louis Moreau
de Bellaing
Paris: L'Harmattan, 2003,
263 p.

Manifeste contre la pauvreté

Martin Hirsch; Jérôme
Cordelier
Paris: Oh Editions, 2004, 176 p.

S'affranchir de la pauvreté par le travail

Bureau international du travail
Genève: BIT, 2003, 119 p.

Sans visages

L'impossible regard sur le
pauvre
Arlette Farge
Paris: Bayard, 2002, 270 p.

Vengeance

Le face-à-face victime /
agresseur
Autrement No 228
Paris: Autrement revue, 2004,
237 p.

Vivre sans violences ?

dans les couples, les institutions,
les écoles
Micheline Christen et al.
Ramonville Saint-Agne:
Ed. Erès, 2004, 223 p.

Etrangers

L'Animation socioculturelle auprès des jeunes: état des lieux et perspectives

pour le travail avec les jeunes
issus de la migration
Janine Dahinden
Berne: Commission fédérale de
la jeunesse, 2003, 64 p.

Migration et développement

Christophe Z. Guilmoto;
Frédéric Sandron
Paris: La documentation
Française, 2003, 142 p.

Quand les familles réagissent aux médias

À la radio et la télévision sont venus s'ajouter l'ordinateur et Internet, le téléphone portable et les SMS. Les familles s'y adaptent tant bien que mal : nouvelles attitudes et tentative d'échapper à de nouvelles souffrances.

Depuis huit ans, la figure Dutroux hante régulièrement nos médias : il apparaît comme un ogre, comme le symbole international de la pédophilie. Cet horrible fait divers a, semble-t-il, surgi à un moment propice, puisqu'il accélère et renforce un processus déjà bien engagé, à savoir un mouvement d'exclusion du père hors du cercle familial combiné à une montée du matriarcat.

La journaliste suisse Laurence D'Hondt a mené l'enquête : « Marc Dutroux, ce pervers psychopathe, ne ferait dès lors qu'incarner cette tendance, en cours dans nos sociétés. Une tendance qui voit l'autorité paternelle contestée, au sein de la famille, mais aussi dans des institutions comme l'école ou la justice, où les pères sont le plus souvent perdants face aux revendications de leurs ex-épouses » (*L'Hebdo*, 61).

Ces nouveaux comportements ont certes pour effet de détecter plus vite les cas de pédophilie, mais ils induisent en même temps des crises d'angoisse plus intenses et des surveillances haineuses réciproques. Si bien que, dans certaines familles, il vaut mieux désormais ne rien faire ou ne rien dire. Autrement dit, il est préférable de « stériliser » la relation. Ce qui ne sera guère favorable au développement des plus jeunes.

Autre problème au sein des familles contemporaines : les enfants hyperactifs. Laurence Knera, thérapeute familiale, les observe au jour le jour : « Un véritable ballet, une gestuelle familiale bien rôdée nous est donnée à voir. Une rythmique chorégraphique où s'entrecroisent les silences des parents, leurs hésitations, leurs annulations, leur sidération et ces équivalents de parole que deviennent les grimaces, gesticulations et autres pitreries des enfants » (*Cultures en mouvement*, 37). Ces enfants « insupportables » sont souvent « emmurés dans une histoire sans parole ». La thérapie familiale se propose de relancer un processus dans lequel l'exercice de l'autorité redevient légitime.

Disparition du face à face

Le psychanalyste Serge Tisseron constate que le contact face à face par l'intermédiaire du regard disparaît dans les relations parents-enfants pour faire place à une attention conjointe à divers écrans. « De moins en moins de parents prennent leur enfant sur les genoux face à eux dans un dialogue mimo-gestuel, et de plus en plus les

prennent dos contre eux, face à un écran, qu'il s'agisse de télévision ou d'ordinateur. Les poussettes ont d'ailleurs suivi cette évolution, puisque l'enfant y est installé de manière à tourner le dos à son parent et à regarder devant lui » (*Cultures en mouvement*, 25).

Ce n'est donc pas l'appareil qu'est la télévision qu'il faut incriminer, mais bien son usage. « La télévision, précise Xavier Molénat, n'invente pas la violence qu'elle montre, et la place qu'elle prend est celle qu'on a bien voulu lui laisser prendre » (*Sciences Humaines*, 64). La télévision n'est qu'un bouc-émissaire : un paravent commode pour masquer le déclin de la famille ou la perte de crédit des institutions. Ce n'est pas elle qui incite à imiter les meurtres, ni qui banalise la mort. Ce sont nos attitudes de spectateurs plus ou moins passifs, plus ou moins silencieux qui sont à revoir. L'absence de commentaires est néfaste, parce qu'il bloque tout processus éducatif.

Selon de récentes études, la télévision aurait même un effet cathartique vis-à-vis de la violence : elle dévoilerait un « noircissement du monde » et ferait baisser l'agressivité. « La violence déployée par les images aurait tendance à inhiber le téléspectateur plus qu'à l'inciter au passage à l'acte d'agression ; elle le rendrait plus craintif et plus insécurisé » (*Sciences Humaines*, 63). D'où l'importance des occasions de s'exprimer le plus spontanément possible : les jeunes investissent les SMS, les courriels, les groupes de discussions, etc. Dans un monde saturé d'informations, se raconter ou argumenter n'est pas aisé. Aussi, pouvoir écrire dans l'anonymat, sans se soucier des règles de grammaire ou d'orthographe, en masquant autant que possible son identité, devient une aubaine.

Plusieurs identités

Les surfeurs sur Internet ou les bavards par SMS interposés apprécient de pouvoir se présenter comme ils l'entendent, en variant sexe, âge ou occupation. On parle même à leur sujet d'une « identité oscillante ou fragmentée ». De nombreux adolescents seraient même capables de s'entretenir avec plusieurs interlocuteurs en même temps, sous des identités différentes » (*Questions familiales*, 18). On ignore encore les effets à long terme de telles pratiques... mais elles ont l'avantage d'impliquer davantage leurs auteurs que la télévision ou la radio. ■

Josianne Bodart Senn

Comment Dutroux a gâché notre rapport aux enfants. Laurence D'Hondt. *L'Hebdo*, Lausanne, Suisse, 22 avril 2004, 60-61.

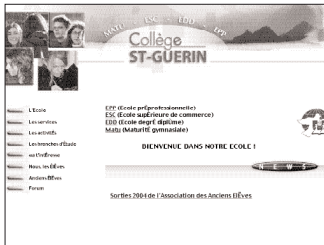
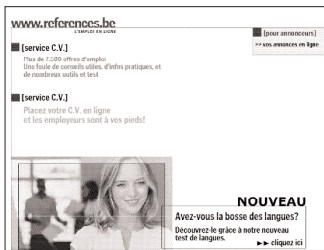
Familles en changement. *Cultures en mouvement*, Antibes, France, avril 2004, no 66, 17-45.

Le monde de l'image. *Sciences Humaines*, Auxerre, France, Hors-Série no 43, décembre 2003, 5-87.

Internet, natel, sms : les nouvelles technologies modifient-elles la communication dans les familles ? *Questions familiales*, Berne, Suisse, 2004/1, 2-20.

Etes vous intelligent, émotif, dépendant? Le Net vous dit...

Les tests de personnalité et d'intelligence foisonnent sur le web. Plus ou moins sérieux, ils touchent de nombreux domaines de la vie, dont une dépendance surprenante.



Sur Internet, le seul test qui n'existe pas est celui qui mesurerait votre capacité à ne pas céder à l'attrait de répondre aux multiples tests proposés, lesquels se révèlent souvent idiots.

De fait, la grande toile charrie des tonnes de questionnaires à choix multiple, à l'issue desquels l'internaute est censé découvrir un peu mieux ce qu'il est, voire ce qu'il vaut au travail ou, plus indiscret, sous la couette.

La star des tests, qui fait aussi figure d'ancêtre, n'est autre que celui du QI, cette série de questions auxquelles il faut répondre en un temps imparti, et que l'on aimerait mieux passer demain. Sur le Net, rien de plus simple à trouver. Et au moins, personne ne vous regarde.

Ainsi, sur www.aufeminin.com vous avez 25 minutes pour répondre à une série de questions – en chiffres et en lettres – et découvrir si oui ou non «vous devriez commencer les échecs», un des conseils de ce site, qui exige une inscription, gratuite.

Sur www.references.be, site belge consacré à l'emploi (et aux barrières qu'il faut franchir pour en décrocher un), les grands types de tests sont décryptés, de même que la façon de les passer et... de les contourner. On notera ici que les questions des tests de QI sont conçues selon une difficulté croissante et que ces casse-tête, pervers, ne peuvent en général être complétés dans les temps! On apprendra aussi qu'un QI moyen se situe aux alentours de 100 points et que ce genre de tests évalue votre appréhension spatiale, votre créativité, votre compréhension verbale et des chiffres, votre mémoire, sans oublier vos facultés déductives et inductives. Vaste programme. Mais au fond, qu'est-ce le QI, si l'on ne possède qu'un QE (quotient émotionnel) de chameau?

Dominant, chaotique ?

Mesurer les émotions et les dépendances, c'est la partie des tests de personnalité ou de gestion qui évaluent vos réactions dans tel ou tel contexte. Et là, attention, avertissent nos amis belges de references.be, car si le risque de se voir refuser un job à cause d'un test de QI est bas (le postulant peut avoir calé à cause du stress), «le danger

d'être évincé s'il s'avère que vous êtes trop dominant ou chaotique est bien réel». Il faut donc rester vigilant et savoir, s'il s'agit d'un test pour un emploi, comment débusquer les pièges. «Si, à première vue, vous pensez que c'est plutôt une bonne idée de vous présenter comme quelqu'un de parfait, le but recherché peut être tout autre: on veut savoir si vous osez reconnaître que vous n'êtes qu'un être humain, avec les défauts et les erreurs que cela implique», soulignent les rédacteurs de ce site malin. Ne soyez donc pas timides et osez cocher «oui» à la proposition suivante: «En présence de personnes inconnues, je ne me sens d'abord pas très à l'aise.»

Conçus pour la découverte, les tests proposés par le site du magazine français éponyme www.psychologies.com permettent de réfléchir à sa vie privée et à celle qu'on mène au bureau. Au travail, êtes-vous la psy? Savez-vous déléguer? Et que signifie «aider» pour vous? Il y a là matière à provoquer le débat.

Sympa et plein de compassion

Dans une veine plus sérieuse, les étudiants de l'Ecole supérieure de commerce de Sion ont défini non pas des tests, mais une série de critères destinés à dépister des personnes en danger de suicide. Leur site – www.esc-sion.ch – est sympathique et plein de compassion. Il renvoie à d'autres tests, notamment à un test d'alcoolémie en ligne qui appartient à un autre groupe de tests, qui mesure les dépendances. Vous pouvez ainsi calculer votre dépendance au tabac sur l'excellent www.stop-tabac.ch. A cette même adresse, ne manquez pas, amis fumeurs, un test nouveau consacré à la broncho-pneumopathie chronique obstructive (au-delà de 11 points, prenez rendez-vous chez votre médecin). Généreux en tests, stop-tabac invite aussi l'internaute angoissé à mesurer son humeur et son indice de masse corporelle.

Enfin, pour savoir si votre conjoint souffre d'une dépendance à Internet, voyez le test proposé sur www.netaddiction.com. ■

Stéphane Herzog

SOCIAL

Edition

Réalités sociales propose son catalogue 2004. En vingt ans, quelque 160 titres ont été publiés grâce à l'action de nombreux bénévoles.

Réalités sociales, c.p. 1273, 1001 Lausanne. Tél. 021 907 99 64. www.socialinfo.ch



Vos droits d'assurés

Le guide juridique «Maladie, accident, invalidité, vieillesse, perte de soutien: vos droits d'assurés» a été mis à jour en 2004 lors de sa 6e réédition. Il permet de s'y retrouver dans le labyrinthe des assurances sociales en Suisse. Editions d'En Bas, c.p. 304, 1000 Lausanne 17. Tél. 021 323 39 18

Dossier Artias

Le dossier de juin de l'Artias est consacré à la politique jurassienne de la jeunesse. Celui de mai à la Statistique de l'aide sociale dans le canton de Genève, par Bernard Clerc, chargé de recherche à l'Hospice général. A lire sur www.artias.ch

GE Tornade sur l'Hospice général

Un rapport du parlement cantonal à propos de l'Hospice général a fait les gros titres de la presse genevoise peu avant la mi-mai. Il dresse un portrait accablant de l'institution genevoise: débâche informatique coûtant des millions sans réel contrôle ni résultats, versement de prestations sociales indues, assistants sociaux laissés à eux-mêmes, système comptable non fiable, etc. La direction de l'Hospice, son conseil d'adminis-

tration, mais aussi - en partie - le Département de l'action sociale et de la santé (autorité de tutelle) et les partis politiques sont montrés du doigt pour avoir laissé la situation de dégrader depuis des années. La direction de l'Hospice a contesté divers points du rapport, dont le fait que le système informatique défaillant n'avait pas été choisi par l'institution. Les représentants de la commission du personnel ont notamment accusé le DASS d'une main mise peu propice aux grandes décisions de réformes internes. En attendant la nomination d'un nouveau directeur (il semble bien qu'aucune dame ne figure dans le peloton des sélectionnés), l'institution dans son ensemble s'interroge sur son devenir.

GE Licenciements au CSP

Le Centre social protestant de Genève a dû se résigner à licencier deux personnes (un poste), l'un concernant la brocante, l'autre la consultation familiale. L'an dernier, les salariés avaient accepté une baisse de salaire. Les temps sont très durs...
Tribune de Genève, 30/04/2004

NE Plus de jeunes assistés

En 2003, un quart des nouveaux dossiers de l'aide sociale neuchâteloise a concerné des jeunes de 18-24 ans. L'inquiétude des députés devant cette situation s'est traduite par la question: quelles sont les mesures prises pour responsabiliser ces jeunes?
L'Express, 28/04/2004

VS Harmonisation de l'aide sociale

Le Grand Conseil valaisan a accepté d'entrer en matière sur un projet de loi visant un partage moins opaque des coûts entre canton et communes. Actuellement la clé de répartition est variable. L'objectif est que le canton assume 61% des coûts du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle tels que prestations complémentaires, avances sur pensions alimentaires, etc.
Le Nouvelliste, 07/04/2004

VD Economies dans l'éducation

Comptes 2003 catastrophiques, déficit majeur: la santé et l'éducation qui avaient été épargnés ne le sont plus dans le budget revisité du canton de Vaud. Trente millions sont en jeu sur l'année scolaire 2004-2005, qui se traduiront à choix ou simultanément par des diminutions de postes, une augmentation des effectifs de classes, une baisse de certaines rétributions. Ce sont les directeurs d'établissements qui seront les premiers au front: on leur demande d'économiser 3% sur leurs enveloppes pédagogiques. Les syndicats fourbissent leurs armes.
La Liberté, 04/05/2004

ENVIRONNEMENT

FR Satisfait ou...

Après celle de La Chaux-de-Fonds, Sierre et Renens, la population de Fribourg est invitée à participer à une enquête de satisfaction sur la cité. L'étude est menée par les Hautes écoles de gestion de Lausanne et Neuchâtel. Chaque quartier recevra au moins 200 questionnaires (80 questions chacun) qui traitent de l'offre de loisirs, la fiscalité, la qualité des services communaux, le nombre de places de parc, etc. Le syndicat a laissé entendre que des améliorations pourraient être apportées au vu des résultats.
La Liberté, 28/04/2004

GE Formation pour concierges

Une formation continue est proposée aux concierges d'écoles ou de salles communales par l'Université ouvrière de Genève. Ces personnes, souvent confrontées aux difficultés de communication, incivilités, violences, peuvent acquérir des connaissances et des outils concrets de travail pendant les 102 heures du cours (le mercredi tous les 15 jours). Inscription: Katharina Schindler ou Véronique Magniny. Tél. 022 733 50 60

ENFANCE/JEUNESSE

«Quand l'enfant nous dérange»

Le dossier du dernier numéro 89 de *Petite enfance* (avril 2004) propose différentes pistes pour éclairer les relations affectives et éducatives entre enfants et adultes au quotidien.
Pro Juventute Tél. 021 323 50 91.
E-mail: dep.romand@projuventute.ch

Enfants de parents touchés par l'alcool

L'Institut suisse de prévention de l'alcoolisme et autres toxicomanies (ISPA) estime que plus de 50 000 enfants vivent dans des familles ayant des problèmes d'alcool. Les parents ne tiennent plus leurs promesses, distribuent

punitions et récompenses de manière arbitraire, ce qui génère une grande souffrance. Un colloque s'est tenu le 6 mai dernier sur ce thème tabou.
www.sfa-ispa.ch

FR Contre la délinquance

Le Grand Conseil fribourgeois a discuté d'un rapport de l'Exécutif à propos de la délinquance des mineurs. Six mesures sont proposées: rétablissement d'une Brigade des mineurs, création d'un centre éducatif fermé, prévention dans les écoles, rapidité accrue de la justice dans le suivi des délits, création d'un organe de médiation et développement du travail interdisciplinaire et intersectoriels. Tous les partis approuvent ce programme.
La Liberté, 05/05/2004

FR Le Transbordeur ouvert

Le Centre bullois d'animation pour les jeunes a rouvert après une fermeture temporaire suite à des déprédations. Les demandes de réouverture confirment le besoin d'un centre dans cette région. Une charte devra être signée par les jeunes qui veulent participer aux activités du centre.
La Liberté, 23/04/2004

FR Contre la violence

Des enseignants ont décidé avec l'aide des écoliers d'élaborer une charte destinée à les responsabiliser. Cette action est liée au programme «Racine» financé par l'Office fédéral de la santé publique et soutenu par le canton de Fribourg. Il s'étale sur trois ans avec pour objectifs de déterminer les valeurs pour éviter les débordements et de veiller à une cohérence éducative chez l'enfant entre l'école et la maison.
La Liberté, 25/02/2004

GE Création de crèches

Le Fonds d'équipement communal - FEC - a décidé de verser 5000 francs par place de crèche créée. Un maximum de 400 places par an sera arrêté. Ce pactole arrive simultanément à l'entrée en vigueur de la loi cantonale et la nouvelle subvention fédérale. La création de lieux d'accueil en entreprises est également encouragée par l'Association romande des crèches d'entreprise. En 2007, un état des lieux permettra une nouvelle évaluation des besoins.
Tribune de Genève, 24-25/04/2004

GE «Logement jeunes»

La Croix-Rouge genevoise lance une vaste campagne de presse et d'affichage. Elle veut faire savoir qu'elle met à disposition d'apprentis et de collégiens des logements avec encadrement social pour leur permettre de mener à bien une formation en leur offrant des conditions de logement décentes.

Fête du développement durable les 12 et 13 juin

L'Hospice général participera à la fête du développement durable qui se déroulera sur la plaine de Plainpalais à Genève les 12 et 13 juin prochains. L'objectif du développement durable est de parvenir à une qualité de vie qui permette de concilier efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité environnementale. En 2004, les 50 associations seront regroupées en quatre quartiers en fonction de la réponse à la question: «Qui peut faire cette action?» Un individu, une entreprise, des collectivités locales, des groupements?
L'Institution genevoise d'action sociale a choisi de montrer ce que peut faire un citoyen à son niveau individuel en matière de développement durable. Ex. je m'engage en tant que bénévole.
Pour cette troisième édition, l'accent sera mis sur les «bonnes pratiques»: comment économiser argent et énergie, trier ses déchets, soutenir le commerce équitable, la mobilité douce...

NE Le respect à la cote

La campagne Relation sans violence, visant à développer une communication et des relations sans violence à l'école, à laquelle ont adhéré plus de la moitié des établissements du canton, semble porter des fruits. Le bilan intermédiaire laisse penser que la baisse de 20% de la délinquance juvénile entre 2002 et 2003 est due aux nombreuses actions de conscientisation mises sur pied, tels les conseil de classe, chartes d'école, spectacles, intégration des nouveaux, etc. *L'Express, 4/05/2004*

VS Espace prévention

Ouvert à tout le Chablais, le Petit Monde - inauguré par l'Espace prévention Aigle et Pays-d'Enhaut - est un lieu dédié aux enfants de 0 à 6 ans. Une dizaine d'activités leur sont proposées visant à valoriser le lien parents-enfants. Le Petit Monde a valeur de plateforme d'échange et de travail autour de l'enfant qui grandit. Le Petit Monde, place du Centenaire 3, Aigle. Tél. 024 468 40 40.

VD «Déjouer la violence»

Après neuf ans d'activités, la fondation Profa, faute de moyens financiers suffisants, suspend son programme de prévention de la violence malgré une demande accrue des milieux scolaires. La politique de prévention est élaborée par la commission cantonale ad hoc et Profa n'a pas de mission clairement définie. De plus, les subventions sont strictement limitées. *24 Heures, 22/04/2004*

VD Protection des mineurs

La nouvelle loi sur la protection des mineurs est presque sous toit. Elle a passé le cap d'un deuxième débat au Grand Conseil vaudois. L'essentiel du débat: les jeunes en familles d'accueil et la revalorisation de l'aide à ces familles. L'état des finances cantonales ne permet pas l'espoir d'une augmentation de l'enveloppe budgétaire; l'argent devra être trouvé ailleurs: fonds d'aide à la jeunesse, réorganisation au sein du SP. *24 Heures, 28/04/2004*

FAMILLE

FR Familles d'accueil

Face à la surcharge des maisons d'éducation spécialisées, l'Etat de Fribourg étend son aide aux familles d'accueil professionnelles qui vont rejoindre les institutions spécialisées accueillant des mineurs placés par mesure éducative. A raison de 120 francs par jour et par enfant (c'est 250 francs en maison d'éducation et encore plus cher pour un placement hors canton), cette solution ne

devrait pas ruiner les collectivités publiques. *La Liberté, 20/04/2004*

VS Visites sous surveillance

Depuis dix ans, le Point rencontre Valais organise des droits de visite entre parents, séparés ou non, et leurs enfants. En 2003, sur les 40 familles accueillies, 80% des parents visiteurs sont des pères. Dans la majorité des cas, le recours au Point rencontre relève d'un conflit conjugal. Les autres raisons sont les suspicions d'abus sexuel et les risques liés à la sécurité physique et/ou psychique des enfants. En 2003, 57 enfants âgés de 1 à 16 ans ont bénéficié de cette structure et la demande est en augmentation. *Le Nouvelliste, 4/04/2004*

VIEILLESSE

Dixième réédition

«Testament: ce qu'il faut savoir» est une brochure de Pro Senectute, pionnière en son temps sur le sujet, qui en est à sa 10e réédition, preuve de l'utilité des conseils et indications qu'elle offre.

Supermarché pour aînés

A Berghem, près de Salzboung, une chaîne allemande de supermarchés a ouvert une grande-surface pour aînés (ADEG Aktiv Markt 50+). En plus de la configuration du sol et de l'éclairage, des caddies avec petit siège, des inscriptions en caractères bien lisibles sur les produits, notamment, ont été prévus. Quant au personnel, il est composé uniquement de personnes de plus de 50 ans. *EURAG Information, 02/2004*

GE Unités d'accueil temporaire

Suite à une convention avec la Fédération genevoise des établissements médico-sociaux, Pro Senectute assure désormais la coordination des disponibilités des places en Unités d'accueil temporaire (UAT), ces lits de répit offerts par certains établissements médico-sociaux. Toute personne à la recherche d'un lieu de séjour temporaire peut téléphoner au 022 807 05 66.

VD Internet prend le relais

La brochure «Aînés, handicapés: réponse à vos questions», publiée tous les deux ans, sera désormais uniquement accessible sur le site Internet de la ville

www.lausanne.ch/aineshandicapés. La formule virtuelle ne change pas le contenu et présente l'avantage de pouvoir le réactualiser en permanence. Il est utile aux institutions, aux travailleurs sociaux qui accueillent des proches âgés ou handicapés. Cependant les aînés eux-mêmes n'ont pas toujours accès à Internet; il faut

espérer qu'une réédition papier se fera lorsque les finances municipales le permettront.

24 Heures, 17/04/2004

SANTÉ

VIH/Sida: programme national

L'Office fédéral de la santé publique a publié son plan national pour 2004-2008. En plus des objectifs nationaux, ce programme offre une vue d'ensemble sur le travail accompli jusqu'ici en Suisse, de la situation actuelle et des défis. Il sert aussi de référence pour toute action dans le domaine du sida. Office fédéral de la santé publique, Section sida, 3003 Berne. Tél. 031 323 88 11



Promotion de la santé

Le Prix Aeberhardt récompense des personnes, des équipes ou des projets apportant une importante contribution dans le domaine de la promotion de la santé. Doté de 30 000 francs suisses, il sera remis pour la première fois en octobre 2004. Délai pour le dépôt de candidatures: juillet 2004. Radix, Av. Ruchonnet 57, 1003 Lausanne. Tél. 021 329 01 57. E-mail: info-la@radix.ch www.radix.ch

GE Ados et addictions

La Fondation Phénix a ouvert une consultation destinée aux adolescents et à leurs proches afin de répondre aux questions liées à la consommation de drogues et aux diverses addictions. Prestations proposées: évaluation de la situation du jeune; évaluation familiale; travail thérapeutique individuel, de couple (thérapie médiatisée par les parents) et de famille; collaboration interdisciplinaire et inter institutionnelle. Permanence téléphonique les mardis et jeudis de 13h à 14h au 022 869 40 40; Philip.Nielsen@phenix.ch

HANDICAP

FR Les Buissonnets fleurissent

La fondation Les Buissonnets, qui accueille des personnes handicapées, vient d'intégrer son «homato» (home-atelier d'occupation) rénové à Villars-les-Joncs. Il reçoit 40 adultes gravement handicapés. C'est la première partie d'un vaste projet de rénovation des

locaux de la fondation devisé à près de 30 millions. Les Buissonnets offrent 200 emplois occupés par quelque 400 personnes.

La Liberté, 04/05/2004

NE Le fil d'Arihane

Créé en 1991 par Foyer Handicap, ARIHANE, acronyme de Atelier informatique pour handicapés à Neuchâtel, est désormais un atelier rénové, certifié ISO 9001, spécialisé dans des prestations de microédition, multimédia et travaux d'apprêt. Il offre douze postes de travail occupés par 24 personnes atteintes de handicap physique. *L'Express, 21/04/2004*

VS Voile en tête 2004

L'Association valaisanne d'aide aux handicapés mentaux (ASA) Valais prend le relais de La Castalie, centre médico-éducatif de Monthey qui avait participé en 2003 à la course «Voile en tête». Cinq jeunes pensionnaires navigueront du 5 au 11 juin non loin de La Rochelle dans l'Atlantique. L'encadrement des jeunes handicapés sera notamment assuré par un animateur pédagogique et un éducateur de l'institution. *Le Nouvelliste, 07/04/2004*

TRAVAIL/FORMATION

Formation à l'animation

Les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) vont présenter un référentiel de compétences de la fonction de moniteur de camps de vacances résidentiels le 7 juin. Ce document a pour objectif d'identifier les compétences mobilisées par les moniteurs de camps résidentiels. www.formation-cemea.ch. Tél. 022 339 90 35

Chômage des jeunes

L'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO) vient de produire un dossier sur les jeunes au chômage d'une trentaine de pages en lien notamment avec les semestres de motivation. Pour en savoir plus: 021 601 21 61. E-mail: info@oseo.ch

EXCLUSION/INTÉGRATION SOCIALES

Défense des droits des Noirs

Un guide destiné à informer les Noirs et intitulé «Vos droits face à la police» vient d'être édité. Il émane du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, une structure de Regards africains. La brochure est gratuite (tél. 022 800 14 84 ou 022 343 87 93).

Plan national contre la pauvreté

Le rapport annuel du Mouvement ATD Quart Monde suisse relève que l'une de ses propositions émises lors de la Conférence nationale sur la pauvreté en mai 2003, a été reprise par des députés au Conseil national et attend un débat qui doit avoir lieu en 2004. La Conférence tripartite sur les agglomérations pourrait être chargée de l'élaboration de ce Plan de lutte contre la pauvreté. Le Mouvement, engagé auprès des familles vivant dans de grandes difficultés financières, souhaite que celles-ci soient partenaires de ces stratégies.

www.quart-monde.ch

GE «Task Force Drogue»

Les nombreuses arrestations effectuées à l'encontre des petits dealers, y compris le week-end, posent de graves problèmes aux magistrats: ils sont débordés. La prison de Champ-Dollon bat tous les records d'occupation. Une commission mixte a été créée pour trouver des réponses.

Le Temps, 29/03/2004

GE Couture pour migrantes

Depuis janvier 2003, «Patch Couture», un atelier de couture, permet à des femmes migrantes d'exercer leur métier à Chêne-Bougeries. Elles retouchent, transforment et réparent des vêtements. La clientèle s'élargit de plus en plus. Mis sur pied par l'Association «A tire d'elle», le principe de l'atelier valorise leurs compétences tout en visant leur autonomie. Elles suivent également des cours de gestion et d'informatique. Le projet bénéficie du soutien de la commune de Chêne-Bougeries, de la fondation Emilie Gourde ainsi que de la Migros qui fournit les locaux et le matériel.

Renseignements Danielle Meynet,
Tél. 076 518 35 72.

VS «J'ai reçu, je donne»

Mohamed Abdi, jeune Somalien devenu Suisse, souhaite créer une association pour les jeunes réfugiés. Agé de 24 ans, il a suivi

une formation d'interprète communautaire et de médiateur culturel. Après avoir rencontré les communautés somaliennes réfugiées en Valais, il a organisé des matchs de football avec des adolescents. Des membres sont recherchés pour créer une association visant l'intégration et fournir conseils et encadrement aux requérants trop souvent livrés à eux-mêmes. Tél. 079 613 93 47.
Le Nouvelliste, 15/04/2004

ETRANGERS

L'OSAR se replie

Pour raison d'économies, le bureau romand de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, OSAR, diminue drastiquement sa présence et ses prestations à Lausanne pour les concentrer sur le siège bernois. Cependant, un 30% de secrétariat et les programmes «information-sensibilisation-formation» sur les thèmes de l'exil, de l'asile et de l'intégration, vont demeurer au No 1 place Grand-St-Jean, 1003 Lausanne. Tél. 021 320 43 64. Nouvelle adresse de l'OSAR à Berne: Weyermannstr. 10, 3008 Berne. Tél. 031 370 75 75 (inchangé).

La tolérance est «Sur ton palier»

L'Entraide protestante suisse (EPER) a produit un CD - Sur ton palier - qui met la culture hip hop au service de la prévention contre le racisme. Des groupes lausannois et neuchâtelois ont enregistré le disque qui sera notamment diffusé dans les écoles avec un kit pédagogique.

L'Express, 13/04/2004

NE Toute une vie en neuf jours

Le festival Itinéraires, mis sur pied par l'association Internos, a permis aux festivaliers de parcourir neuf étapes de la vie, de la naissance à la mort et à l'au-delà en passant par l'enfance, le mariage, la vieillesse. Ceci à travers toutes sortes d'animations originales qui ont permis échanges, rencontres, découvertes culinaires entre personnes, groupes et communautés différents.

L'Express, 21/04/2004

La rédaction

Loi sur l'asile durcie

Le Conseil national s'est prononcé sur plusieurs mesures de la loi sur l'asile révisée. Il a accepté l'admission humanitaire (fuite d'une guerre civile, situation de grande insécurité ou détresse personnelle, impossible renvoi dans le pays d'origine, attente d'une décision de Berne depuis plus de quatre ans), mais pour le reste il a durci diverses dispositions: principe de l'«Etat tiers» (98% des requérants), refus d'asile dans un pays de l'UE, possibilité de supprimer l'aide au développement pour les Etats qui refusent de reprendre leurs ressortissants déboutés, accélération des délais de certaines procédures, limitation à un seul juge au lieu de trois dans la Commission de recours en matière d'asile (CRA), forfaits financiers pour les cantons afin d'accélérer leur zèle dans le renvoi des requérants déboutés. Avant même que le Conseil des Etats se saisisse du sujet, des menaces de référendum sont brandies par la gauche et par la droite blochérienne. Pas pour les mêmes raisons évidemment.

PUBLICITÉ

SUR LE FIL

film documentaire de Laurent Graenicher et Nadine Fink

Ce film a été tourné au Racard, centre d'hébergement et lieu de vie avec soutien psychosocial. Dans ce dispositif thérapeutique singulier, comment les sept professionnels gèrent-ils la réalité imposée par les résidents? Comment concilient-ils l'intégration de l'échec avec des valeurs sociales opposées?

Projection le 16 juin à 18h30 à Fonction Cinéma

(Grütli, 16 rue Général-Dufour)
en présence des réalisateurs

Une table ronde suivra, animée par le professeur Pierre Dominicé, avec

- Nicole Fichter, directrice générale des CASS
- Philippe Rey-Bellet, médecin-psychiatre IUPG,
- Yves Jan, président du conseil de fondation de l'IES et secrétaire général de l'Astural,
- Fernando Vidal, Institut Max-Plank, histoire de la psychologie, Berlin

pour le film: www.imagia-ch.com

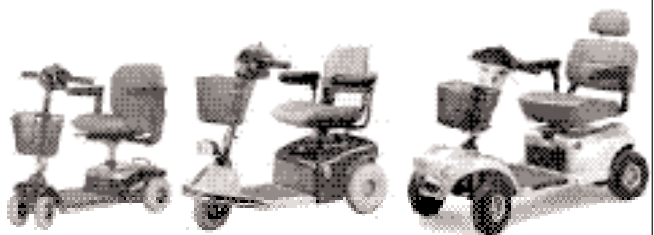
Tél. 022 329 01 07. E-mail: racard@bluewin.ch

www.racard.ch



Les beaux jours arrivent, un grand besoin de s'évader se fait sentir: avec les scooters électroniques, tout devient possible, vos balades, vos courses dans les centres commerciaux...

Grande autonomie
Conduite sans permis (vignette cycle)
Autorisé sur la voie publique
Se recharge sur une simple prise 220V



8 modèles de fr. 3'950.- à 11'250.-

Pour tous renseignements et essais:

Degonda-Rehab SA – Top-Mobil

Ch. Louis-Hubert 2
1213 GENEVE
tél. 022 792 60 11

Av. Rond-Point 8
1001 LAUSANNE
tél. 021 613 81 00

Agenda

Repère social No 58 – juin 2004

RENCONTRES

EN SUISSE

Social

Travail social et démarches qualité forum-actualité HG-CEFOC

• Au centre des démarches qualité et de partenariat : l'usager. 3 juin (14h-16h) – **Genève** (Maison des associations)
Rens. Service de l'information sociale, Hospice général. Tél. 022 420 52 37 / CEFOC, François Barbezat.
Tél. 022 320 39 75

La 5e révision de l'AI, tendances et attentes

congrès de l'AGEAS
11-12 juin – **Genève** (Hôtel Mövenpick, ICC aéroport)
Inscr. Assoc. genevoise des employés des assurances sociales, c.p. 3059 1211 Genève 3.
Tél. 022 310 47 38

Les chantiers de l'aide sociale

séminaire de la CSIAS (F/D)
14-15 septembre – **Interlaken**
Rens. Conférence suisse des institutions d'action sociale, CSIAS. c.p. 85, 3000 Berne 13. Tél. 031 326 19 19.
E-mail : admin@skos.ch

Travail social et approche systémique

«Les enjeux contradictoires dans le travail social...»
6es journées francophones
23-24 septembre – **Genève**
Rens. CEFOC, 20 rue des Voisins, 1205 Genève. Tél. 022 320 39 75

Valeurs et action sociale : quelles articulations

colloque universitaire
19-20 octobre – **Neuchâtel**
Rens. Centre social protestant Neuchâtel, 11 rue des Parcs, 2000 Neuchâtel.
Tél. 032 722 19 60

Restrictions budgétaires et crises fonctionnelles. Quelle issue éthique?

colloque
11 novembre – **Montheron** (VD)
Rens. Roger Cevey. Tél. 079 242 32 05.
Email : rcevey@yahoo.fr

Journée d'automne de l'ARTIAS

25 novembre – **Lausanne**
Rens. ARTIAS, Yverdon-les-Bains.
Tél. 024 423 69 66

Société

Fête du développement durable

Les bonnes pratiques
12-13 juin – **Genève** (plaine de Plainpalais)
Rens. Service cant. du développement durable, 53 av. Blanc, 1202 Genève.
Tél. 022 327 89 93

Les salons de F-Information

• Nos objets fétiches et leur signification
15 juin (12h15-13h45) – **Genève** (studio de la Comédie, 2e étage)
Rens. F-Information. Tél. 022 740 31 00

L'injustice : que faire de ma colère?

conférence (Lytta Baset)
23 juin (20h) – **Neuchâtel** (Temple du Bas)
Rens. Librairie le Sycomore, Chavannes 12, 2000 Neuchâtel. Tél. 032 725 78 68

Café scientifique

• Cerveau et maladies dégénératives,
24 juin (18h-19h30) – **Fribourg** (café le Central, rue St Pierre)
Rens. www.unifr.ch/cafes-scientifiques
Tél. 026 300 88 00

Le futur du fundraising

journée d'étude
25 juin – **Berne** (centre de congrès BEA)
Inscr. Sté suisse des spécialistes en fundraising, SSSF, c.p. 275, 3065 Bollingen.

L'action «tragique» du personnel du service public

colloque international
15-17 septembre – **Genève** (UOG/Uni Mail)
Inscr. Colloque Genève 2004, Uni de Genève, FPSE, Uni-Mail, 40 Bd du Pont d'Arve, bureau 604. 1211 Genève 4
Site : <http://psecom.unige.ch>

Enfance/Jeunesse

Jeunesse et politique, deux mondes séparés

conférence
2-4 septembre – **Fribourg**
Rens. Uni de Fribourg, Dpt des sciences de l'éducation : jup2004@unifr.ch
Site : www.unifr.ch/pedag/jup

Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance

journée de débat général
17 septembre – **Genève**
Rens. Haut-commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme. Tél. 022 917 93 01
www.unhcr.ch/html/menu2/6/crc

La ville en jeux

forum : vers une nouvelle vision des places de jeux à Genève
23-25 septembre – **Genève** (Uni Mail)
Inscr. Ville de Genève, Service des écoles et institutions pour l'enfance.
Tél. 022 418 48 00. E-mail ecoles@ville-ge.ch

Ici et maintenant. Le temps et l'espace libres des enfants et des jeunes

séminaire de Bienne de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse
21-22 octobre – **Bienne** (Palais des congrès)
Rens. ekkj-cefej@bak.admin.ch.
Programme dès août sur le site : www.kultur-schweiz.admin.ch

Femme / Famille

Forum Questions familiales

7 juin – **Berne** (Kursaal)
Rens. Commission fédérale de coordination pour les questions familiales, COFF-OFAS. Effingerstr.20, 3003 Berne.
Tél. 031 324 06 56

3e Synode suisse des femmes

4 septembre 2004 – **Bâle**
Rens. Synode suisse des femmes, Leonhardskirchplatz 11, 4001 Basel.
Tél. 061 264 92 13
www.kirchen.ch/frauensynode

Journée nationale de la formation des parents

11 septembre – **Suisse**
Annoncez vos actions : Fédération suisse pour la formation des parents, secrét. romand, 7 passage St-Antoine, 1800 Vevey.
Tél./fax 021 922 31 22

Rencontre Equinoxe

25-26 septembre – **Vaumarcus** (VD)
Rens. Féd. suisse des femmes protestantes.
Tél. 01 363 06 08

Violences domestiques : prises en charge des auteurs et modèles d'intervention

colloque international
18-19 novembre – **Genève** (CICG)
Inscr. VIRES, 19 Av. Ernest-Pictet, 1203 Genève. Tél. 022 328 44 33.
E-mail : vires@bluewin.ch
Site : www.vires.ch

Viellissement

Fête des générations

4-5 juin – **Sion**
Rens. Institut univ. Kurth Bösch, c.p. 4176, 1950 Sion 4. Tél. 027 205 73 00

Canicule 04

• colloque international
8-9 juin – **Genève** (Hôp. cantonal)
• Canicule = danger. Conférence
8 juin (20h30)
Rens. <http://cig.unige.ch/canicule04>
et : www.savourelavie.ch

Culture du vieillissement – vie et maladie des personnes âgées

4e forum zurichois de gériatrie Waid (D/F)
17 juin – **Zurich** (Waid Stadtsptal)
Inscr. Secrétariat du Gesundheits-u. Umwelt Departement der Stadt Zurich, Walchestr. 31-33, 8035 Zurich. Fax 01 363 78 12

Santé

Psytrialogue

- **Psychiatrie**: entre tout jeter et ne rien toucher – 9 juin (18h30) – **Genève** (Arcade 84, 3 rue Schaub)
Rens. Pro Mente Sana, 40 rue des Vollandes, 1207 Genève. Tél. 022 718 78 40

Tout savoir sur le sida : introduction...

colloque pour les professionnels des domaines VIH/Sida, migration et santé
26 juin – **Genève**
Rens. Aide suisse contre le sida, c.p. 1118, 8031 Zurich. Tél. 01 447 11 11

Sclérose en plaques

journées d'information

- **Activité professionnelle**: en cas de diminution de revenu, quelle couverture sociale – 4 septembre – **Vevey** (Hôtel Pavillon)
- **Le point sur la maladie** – 22 septembre (18h30-21h) – **Sion** (Hôtel Europa)
Rens. Sté suisse de sclérose en plaques, centre romand, 137 r. des Poudrières, 2006 Neuchâtel. Tél. 032 730 64 30

Adolescence et addictions

forums addictions

- **l'alcool** – 17 septembre (8h30-12h30)
- **vieillesse et chronicisation des consommateurs de drogues** – 26 novembre
- **l'interdisciplinarité** – 4 février **Genève** (Maison des associations)
Inscr. Forum addictions, Quai 9, 6 rue de la Pépinière, 1201 Genève. Fax 022 748 28 79

Travail

Séminaires IST

- **L'introduction de pratiques de supervision dans l'organisation peut-elle contribuer à limiter le stress ressenti ?** 10 juin (16h30)
- **Dépendances et société**, 1er juillet (16h30) – **Lausanne** (IST)
Rens. Institut universitaire romand de Santé au Travail, IST, 19 rue du Bugnon, 1005 Lausanne. Tél. 021 314 74 21

Evolution du marché du travail et mesures d'intégration

colloque du PNR 45
25 juin – **Berne** (Office fédéral du personnel)
Inscr. OKA, Bollingestr. 14b, 3006 Berne. Tél. 031 333 48 53

Ergonomie et normalisation

39e congrès de la Sté d'ergonomie de langue française
15-17 septembre – **Genève**
Rens. ERGOrama SA, 6 rte des Acacias, 1227 Acacias-GE. Tél. 022 830 09 09

Exclusion/Intégration

Sur le fil

film documentaire sur le Racard
• 16 juin : 18h30 projection et 19h30 : table ronde – **Genève** (Fonction Cinéma Grütli)
Rens. Miguel Norambuena, Le Racard, centre d'hébergement. c.p.188, 1211 Genève 8. Tél. 022 329 01 07

Etrangers

Coopération et gestion des migrations

9e conférence internationale de Metropolis, forum sur l'immigration et l'intégration
27 septembre – 1er oct. – **Genève** (Uni)
Inscr. Symporg SA, 7 av. Krieg, 1208 Genève. Tél. 022 839 84 84

RENCONTRES

À L'ÉTRANGER

Social

12e Conférence européenne des services sociaux

16-18 juin – **Dublin**
Rens. European Social Network (ESN), GB- Brighton. Tél. +44 1273 549 817
Site : www.socialeurope.com

Société

Femmes Hommes, l'invention des possibles

5e congrès européen de Sciences de l'Homme et Sociétés
7-10 juillet – **Cannes**
Rens. Cultures en mouvement, BP 155, F-06603 Antibes Cedex. Tél. +33 492 90 44 10

Arts singuliers. Approches plurielles

colloque
30 juin-2 juillet – **Montpellier**
Rens. ADAGES, 1925 rue de Saint-Priest, F-34097 Montpellier cedex 5.
Tél. +33 467 10 40 01

La réponse de l'économie publique, sociale et coopérative aux attentes de la société...

congrès international
27-28 septembre – **Lyon**
Rens. Centre internat. de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale et coopérative, CIRIEC-France, 60 rue Vergniaud, F-75640 Paris cedex 13.
Tél. +33 144 16 86 68

Dépendances, paradoxes de notre société ?

10e carrefour toulousain
8-9 octobre – **Toulouse**
Inscr. Carrefours & Médiations, 26 ch. du Bessayré, F-31240 Saint-Jean.
Tél. +33 561 74 23 74

Objectif 2004 : surmonter la violence

Assises de la Fédération protestante de France
8-10 octobre – **Clermont-Ferrand**
Rens. FPF, 47 rue de Clichy, F-75311 Paris Cedex 09. Tél. +33 144 53 47 00

Enfance / Jeunesse

Don, pardon et réparation

congrès international
25-26 novembre – **Paris** (UNESCO)
Rens. Paroles d'enfants. Liège, Belgique
Tél.+0032 4 223 10 99

Vieillesse

Toward a new perspective : from ageing to ageing well

conférence internationale (F/GB)
3-5 octobre – **Québec**
Rens. JpDL. Fax +514 287 1248.
E-mail : aw2004bv@jpdld.com

XXIIe congrès de l'AIUTA

congrès des universités du 3e âge
13-16 octobre - **Shanghai**
Rens. Raymonde Wagner, Uni 3, Genève.
Tél. 022 379 72 57
www.aiuta2004.org

Santé

L'euthanasie et la mort désirée : questions pour les soins palliatifs

10e congrès de la Sté française d'accompagnement et de soins palliatifs
10-12 juin – **Besançon** (Parc Micropolis)
Inscr. COMM Santé, Annie Faure. B.P. 33 F-33360 Latresne-Bordeaux. Tél. +33 557 97 19 19

Stratégies thérapeutiques pour les personnes dépendantes des opiacés : place des traitements de substitution

conférence de consensus
23-24 juin – **Lyon** (Ecole normale sup.)
Inscr. PRINCEPS Editions, 64 av. Général de Gaulle, F-92130 Issy-les-Moulineaux.
Tél. +33 146 38 24 14

Handicap

A qui appartient la personne handicapée ? la force du lien en question

45es journées d'étude du GERSE
29-30 oct – **St-Rémy**
Rens. Assoc. départ mentale des foyers d'accueil pour adultes handicapés – 71, 43 rte de Taisey, F-71100 St Rémy.
Tél. +33 385 42 44 85

Pour mieux agender...

Faites-nous part, à temps, des colloques, séminaires, etc. que vous organisez sur un sujet social.

Dernier délai de réception des infos pour le :

No 59 – juillet/août : 8 juin

No 60 – septembre : 8 août

Hospice général, Service de l'information sociale – c.p. 3360, 1211 Genève 3.

Contact : Hélène Assimacopoulos,
Tél. 022 420 53 07. Fax 022 420 52 99.

E-mail : has-riv@ge-ariane.ch

N.B. Les informations relatives à des cycles de formation/perfectionnement assurés régulièrement et à titre lucratif ne seront pas relevées dans cet agenda, mais peuvent faire l'objet d'annonces payantes dans la revue. Le contenu de cet agenda n'engage pas la rédaction.

CERTIFICAT DE FORMATION EN EMPLOI EN
**MANAGEMENT DES
INSTITUTIONS SOCIALES**

Septembre 2004 – juin 2005

Module 1	POLITIQUE SOCIALE	15, 16 et 17 septembre 2004
Module 2	LES NOUVELLES FORMES DE GESTION PUBLIQUE	6, 7 et 8 octobre 2004
Module 3	ECONOMIE, FINANCES PUBLIQUES ET LE SOCIAL	3, 4 et 5 novembre 2004
Module 4	COMPTABILITE FINANCIERE ET CONTRÔLE	6, 7 et 8 décembre 2004
Module 5	PENSER L'EXCLUSION AUJOURD'HUI	10, 11 et 12 janvier 2005
Module 6	SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS	16, 17 et 18 février 2005
Module 7	MOTIVATION ET GESTION DES INDIVIDUS	9, 10 et 11 mars 2005
Module 8	STRATEGIE – ORGANISATION INTERACTIVE	13, 14 et 15 avril 2005
Module 9	LA CONDUITE DE PROJETS	11, 12 et 13 mai 2005
Module 10	LA QUALITE : FONDAMENTAUX, METHODOLOGIE ET AUDIT INTERNE	8, 9 et 10 juin 2005

PUBLIC : Toute personne ayant des responsabilités, ou désirant en acquérir, dans les institutions sociales publiques ou privées.

HORAIRES : Mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 17h00, excepté les modules 4 et 5 qui auront lieu les lundi, mardi et mercredi (mêmes horaires)

DIRECTION: Prof. B. MORARD – HEC, Université de Genève

COÛT : CHF 7'500.- pour le certificat / CHF 1'500.- par module

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION (AVANT LE 15 JUILLET 2004)

HEC Université de Genève – 1211 Genève 4 – Tél : 022 379 81 06 – Fax 022 379 81 04
Email : social@hec.unige.ch – <http://social.unige.ch>

Journée

d'étude

**«Le travail éducatif à l'heure
des restrictions budgétaires»**

**le mercredi 22 septembre 2004
à Morges**

Renseignements et inscriptions :

ARPIH – Centre romand de formation
et de perfectionnement

Route de la Clochette 88

1052 Le Mont-sur-Lausanne

Tél. 021 653.86.22

Fax. 021 653.86.33

**FORMATION INTERDISCIPLINAIRE POST-DIPLOME /
POST-GRADE EN SOINS PALLIATIFS, HOSPICES/CHUV, LAUSANNE**

Destinée à tout professionnel diplômé de la santé, du social ou de la théologie, la formation comprend 4 modules de 4 j. sur les thèmes :

- 1. gestion des symptômes et accompagnement**
- 2. projet de soins, partenariat et interdisciplinarité**
- 3. la mort, moi et la société**
- 4. soins palliatifs pour tous**

Les cours, souvent en co-animation interdisciplinaire, sont donnés soit par des intervenants représentant les diverses professions en regard avec les situations de soins palliatifs (médecin, infirmière, assistante sociale, représentant spirituel, éthicien, collaborateur de chapelle mortuaire et de pompes funèbres), soit par des personnes expertes du domaine concerné (anthropologue, collaborateur du Service de la Santé publique, conteuse, journaliste, bénévole, etc.).

La durée est de 8 mois à raison de 2 jours par mois + 5 jours de stage d'observation en unité spécialisée de soins palliatifs.

La validation des travaux de fin de module, de même que le stage et le rapport de stage, constituent les conditions d'obtention du certificat en soins palliatifs.

La coordination pédagogique est assurée par Mme F. Porchet, enseignante en soins infirmiers, en collaboration avec la Division de soins palliatifs des Hospices/ CHUV.

La prochaine volée se déroulera de novembre 2004 à juin 2005.

Pour tout renseignement, contacter Mme C. Poroli Chidini, Secrétariat du Service de la Formation Continue de la Direction des soins Hospices/ CHUV, au 021 314 18 60 ou Catia.Poroli-Chidini@chuv.hospvd.ch